

Procès - verbal

SESSION D'INSTALLATION

Lons le Saunier – maison des
agriculteurs, salle du Jura
28 février 2019

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA



TERRES d'AVENIR

La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session d'installation, le 28 février 2019 à la maison des agriculteurs de Lons le Saunier.

Présents

Madame, Messieurs, Membres de la Chambre d'agriculture du Jura
Monsieur Alpy Jean-Baptiste
Monsieur Bailly Franck
Madame Bailly Isabelle
Madame Banderler Yevgeniya
Monsieur Blondeau Olivier
Monsieur Bongain Cédric
Monsieur Bourgeois Patrick
Monsieur Buchet Christophe
Monsieur Camuset Alexandre
Monsieur Druot Eric
Madame Duc Carmel
Monsieur Duquet Vincent
Monsieur Ferreux Emmanuel
Monsieur Gérard Christian
Madame Grosslond Elise
Monsieur Guillot Rémy
Monsieur Lavrut François
Monsieur Louis Jacques
Madame Marguier Christelle
Madame Michaud Sylvie
Monsieur Mougeot Patrick
Madame Patenat Marielle
Monsieur Perrodin Nicolas
Monsieur Perrot Frédéric
Madame Poncet Lucie
Monsieur Rizzi Emmanuel
Monsieur Salve Nicolas
Monsieur Schouwey Emmanuel
Monsieur Vuitton Patrick

Participaient également

Monsieur Chevallier Yves Direction départementale des territoires
Monsieur Roche Jacky Directeur de Direction départementale des territoires
Monsieur Vignon Richard Préfet du Jura
Madame Wurpillot Estelle Directrice adjointe Direction départementale des territoires

et pour la presse

La Voix du Jura
Le Jura agricole et rural – Madame Pouget Isabelle

et pour les services de la Chambre d'agriculture

Madame Chalumeau Nadine
Monsieur Demarest Frédéric
Madame François Laurence
Monsieur Lamonica Jérôme
Monsieur Legrand Denis
Madame Manivong Somchit
Madame Matter Elodie

Monsieur Thevenier Arnaud
Madame Tiers Aubéry
Madame Vigneau Nathalie

Excusés

Madame, Messieurs, Membres de la Chambre d'agriculture du Jura,
Monsieur Gros Jean-Pierre
Monsieur Jouffroy Jean
Monsieur Moyne Gilbert
Monsieur Perrod Emmanuel
Monsieur Poncet Sylvain
Monsieur Socie Yves

Madame, Messieurs, pour la presse,
France 3 Franche-Comté
Hebdo 39
Pays Dolois et pays de Lons
Les Dépêches-Le Progrès

Madame, Messieurs, pour les services de la Chambre d'agriculture du Jura,
Monsieur Cousin Daniel
Monsieur Pouzol Loïc

SOMMAIRE

Accueil et ouverture de la séance	6
Bureau provisoire	9
Election du président	10
Question aux élus.....	12
Délibération n° 1 - composition du bureau.....	13
Délibération n°2 – modalités d’élection des membres du bureau	14
Question aux élus.....	16
Nomination du délégué suppléant du président à l’APCA.....	17
Election des 5 membres représentant l’employeur à la commission départementale paritaire	18
Election de l’ordonnateur suppléant	19
Election des membres associés à la session	20
Election des 9 membres (titulaires et suppléants) à la CDOA plénière	22
Election des 3 membres (titulaire et suppléants) à la SSEE.....	24
Election des 2 membres (titulaire et suppléant) à la CDNPS.....	25
Election des 2 membres (suppléants) à la CDPNAF	26
Election des 2 membres (titulaire et suppléant) à la Coderst.....	27
Election des 2 membres à la Commission départementale chasse et faune sauvage	28
Election des 4 représentants à l’OIER : établissement de l’élevage de Franche-Comté.....	29
Délibération n°3 – modalités d’indemnisation des membres.....	30
Délibération n°4 – délégation de la session au bureau en matière budgétaire ..	31
Délibération n°6 – délégation de la session au président pour la signature des marchés publics	33
Délibération n°7 – modalités d’indemnisation des salariés de la Chambre d’agriculture du Jura	34

Présentation des chambres d'agriculture et les principales spécificités de la Chambre d'agriculture du Jura	35
Interventions	38
Intervention du président nouvellement élu	44
Intervention et conclusion par le Monsieur le préfet	47

Accueil et ouverture de la séance

Monsieur Vignon Richard, préfet du Jura

En application des textes, je dois vous donner lecture de l'article D511-54 du code rural et de la pêche maritime, créé par décret n°2011-596 du 25 mai 2011 – article 2 et concernant le fonctionnement des chambres d'agriculture :

« Les chambres d'agriculture se réunissent, au moins deux fois l'an, en session d'une durée maximale de deux semaines, sur convocation de leur président ou à défaut du préfet. Elles règlent l'ordre du jour de leurs travaux (...). Une session est obligatoirement réunie dans le mois qui suit la proclamation des résultats des élections des membres des chambres d'agriculture organisées en application de l'article R511-44. Lors de la première séance de cette session, le préfet procède à l'installation des membres. Il transmet immédiatement le procès-verbal de cette session au ministre chargé de l'agriculture. Les membres sortants exercent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs (...). Les chambres d'agriculture ne peuvent se réunir entre la date des élections générales ou partielles et la session au cours de laquelle les nouveaux membres sont installés. Le préfet procède à l'installation des personnes devenues membres de la chambre d'agriculture en application du quatrième alinéa de l'article R511-51 à la première session de la chambre suivant la date à laquelle elles en sont devenues membres (...). »

Je vais donc procéder à l'appel de chacune et chacun d'entre vous. Vous voudrez bien me dire, s'il vous plaît, si vous êtes présent.

Pour les membres représentant les électeurs individuels,

collège des chefs d'exploitation et assimilés représentant de la Confédération paysanne « produire pour vivre dans le Jura »

Madame Grossiord Elise Marie-Louise (présente),
Monsieur Camuset Alexandre (présent),

représentant de la Coordination rurale du Jura « avec vous, il est temps de rendre l'agriculture aux agriculteurs »

Monsieur Rizzi Emmanuel (présent),
Monsieur Bailly Franck Auguste (présent),

représentant de la FDSEA et de Jeunes Agriculteurs du Jura « avançons ensemble les pieds sur terre »

Monsieur Buchet Christophe Bernard (présent),
Monsieur Saive Nicolas Christophe (présent),
Madame Bailly Isabelle Marthe (présente),
Monsieur Lavrut François Maurice (présent),
Monsieur Perrot Frédéric Jean-Paul (excusé),

Madame Michaud Sylvie Marie Jeanne (présente),
Monsieur Alpy Jean-Baptiste Joseph (présent),
Monsieur Blondeau Olivier François (présent),
Madame Poncet Lucie (présente),
Monsieur Druot Eric Jean-Marie (présent),
Monsieur Guillot Rémy Régis (présent),
Madame Banderier Yevgeniya Janivna (présente),
Monsieur Duquet Vincent Pierre-Marie (présent),
Monsieur Bongain Cédric Sébastien (présent),

**collège des propriétaires et usufruitiers
représentant du Syndicat de la propriété agricole et rurale du Jura**
Monsieur Moyne Gilbert Henri Almé (excusé),

**collège des salariés de la production agricole
représentant de la CGT**
Monsieur Poncet Sylvain Daniel Denis (excusé),

représentant de Force ouvrière
Monsieur Jouffroy Jean Arnaud Xavier (excusé),
Monsieur Socie Jean Claude (excusé),

**collège des salariés des groupements professionnels agricoles
représentant de la CFDT : FGA « vos avancées sociales : c'est nous ! »**
Monsieur Vuitton Patrick Fernand (présent),
Madame Duc Carmel Thérèse (présente),

représentant de la CGC
Monsieur Perrod Emmanuel Serge (absent),

**collège des anciens exploitants et assimilés
représentant de la FDSEA et de Jeunes Agriculteurs du Jura « avançons
ensemble les pleds sur terre »**
Monsieur Gérard Christian (présent),

**Pour les membres représentant les groupements
professionnels agricoles,**

**collège des sociétés coopératives agricoles de production agricole
représentant la Fédération départementale des CUMA du Jura**
Monsieur Mougeot Patrick Yves (présent),

**collège des autres sociétés coopératives agricoles et SICA
représentant les coopératives agricoles du Jura**
Monsieur Perrodin Nicolas Philippe (présent),
Monsieur Schouwey Emmanuel Louis Jean (présent),
Madame Marguier Christelle Isabelle (présente),

**collège des caisses du crédit agricole
représentant la caisse régionale de crédit agricole de Franche-Comté**
Madame Patenat Marielle Berthe (présente),

**collège des caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de
mutualité sociale agricole**
**représentant la Fédération départementale des AMA du Jura et la
Fédération régionale MSA Franche-Comté**
Monsieur Gros Jean-Pierre Georges (excusé),

**collège des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants
agricoles ou de jeunes agriculteurs**
**représentant de la FDSEA et de Jeunes Agriculteurs du Jura « avançons
ensemble les pieds sur terre »**
Monsieur Ferreux Emmanuel André (présent).

En outre, il existe deux délégués du collège du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) :
Monsieur Bourgeois Patrick (présent),
Monsieur Louls Jacques (présent),
déjà installés après les élections au CRPF en 2017.

Conformément à l'article R511-54 du code rural et de la pêche maritime, je déclare installés dans leur fonction les nouveaux membres de la Chambre d'agriculture, dont je viens de faire l'appel des noms et permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous mes plus sincères et chaleureuses félicitations.

Après constat du quorum (28 membres présents pour un quorum à 18), il peut être procédé à l'élection du président.

Bureau provisoire

Monsieur Vignon Richard, préfet du Jura

Installation du bureau provisoire pour l'élection du président

Conformément à l'article D511-63 du code rural et de la pêche maritime, « pour l'élection du président, il est constitué un bureau provisoire composé du doyen d'âge, président, et du plus jeune membre, secrétaire ; ce dernier assure le secrétariat pour les élections des autres membres du bureau ».

J'appelle donc Monsieur Bourgeois Patrick, né le 8 juillet 1950, pour prendre la présidence (il est vérifié qu'il n'y a pas d'antériorité d'âge dans la salle), assisté de Monsieur Duquet Vincent, né le 13 avril 1993 (il est vérifié que personne n'est né après cette date), secrétaire. Ces personnes sont invitées à prendre place et à assurer leurs fonctions.

Monsieur le préfet cède la présidence de séance à Monsieur Bourgeois Patrick, président du bureau provisoire.

Monsieur Duquet Vincent, secrétaire du bureau provisoire, prend place à la tribune.

Monsieur Bourgeois Patrick

Merci Monsieur le préfet. En tant que doyen, ce jour, au sein de cette assemblée, je suis heureux de présider à la procédure pour l'élection du président.

Election du président

Rappel concernant le mode de scrutin

Article D511-56 (2ème et 3ème alinéas) du code rural et de la pêche maritime :
« Ce vote a lieu au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation. Dans ce dernier cas, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé, pour la nomination ou présentation à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats ».

Désignation de deux scrutateurs par le président du bureau provisoire

1^{er} scrutateur : Monsieur Mougeot Patrick.
2^{ème} scrutateur : Madame Duc Carmel.

Je demanderai à ces deux scrutateurs de bien vouloir rejoindre le bureau de dépouillement, juste après leur premier vote.

Appel de candidatures pour le poste de président par le président du bureau provisoire

Monsieur Buchet Christophe, en tant que chef de file de la liste FDSEA¹ et JA² qui nous a donné la majorité, je propose la candidature de Monsieur Lavrut François.

Candidatures enregistrées et projetées :

- Monsieur Lavrut François,
- Madame Grossiord Elise.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous allons donc procéder au vote secret, pour un scrutin à 3 tours (les 2 premiers tours se font à la majorité absolue, le 3^{ème} est à la majorité relative), aux suffrages exprimés.

Résultat

Votants : 28 blanc : 1

Suffrages exprimés : 27

Soit majorité absolue : 14 voix

¹ Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

² Jeunes agriculteurs

Ont obtenu :

Nom des candidats	Voix		
	Tour 1°	Tour 2°	Tour 3 *
Monsieur Lavrut François	22		
Madame Grossiord Elise	5		

° Tours 1 et 2 : majorité absolue

* Tour 3 : majorité relative

Monsieur Lavrut François ayant obtenu la majorité absolue, est déclaré élu président de la Chambre d'agriculture du Jura et entre en fonction immédiatement.

Monsieur le président du bureau provisoire se retire et cède la présidence au président élu.

Le secrétaire et les scrutateurs restent en fonction en vue des élections suivantes.

Monsieur Lavrut François

Merci à tous. Merci à Monsieur le préfet d'être présent pour mettre en place ce nouveau mandat de la Chambre d'agriculture du Jura.

Je remercie également Patrick (Bourgeois) en tant que doyen d'âge et Vincent (Duquet) en qualité de secrétaire. Merci à tous les élus de la confiance que vous me portez. Je m'exprimerai plus largement dans une petite allocution en fin de session.

Question aux élus

Monsieur Legrand Denis

Merci. La première question que nous posons à l'assemblée nouvellement installée est qui souhaite, pour les 7 délibérations que nous allons prendre lors cette session, un vote à main levée ou non. Il nous faut une expression claire et précise sur ce point-là pour organiser les votes suivants concernant les délibérations prises par la session. Le vote à main levée gagnera du temps. Nous aurons par la suite d'autres votes à faire qui concernent des nominations ; je vous expliquerai la procédure en temps voulu. Vous avez dans vos dossiers des cartons orange (contre), blanc (abstention) et vert (pour). Il faudra qu'au moins un quart des élus, sur les 28 présents, demande le vote à main levée pour que cela soit réglementaire. Sinon, nous procéderons par votes à bulletin secret.

Les enjeux des délibérations qui suivront sont la composition du bureau, le mode de scrutin pour les autres membres du bureau, et ensuite 5 délibérations qui sont liées au budget, aux délégations de la session au bureau au président et à la fixation des frais de déplacements, tant pour les élus que pour les salariés.

Monsieur Lavrut François

Je vous propose de passer au vote.

Vote des 7 prochaines délibérations à prendre, à main levée

Vote : le fait que les 7 prochaines délibérations soient votées à main levée est adopté à l'unanimité (pour : 28, contre : 0, abstention : 0)

Délibération n° 1 - composition du bureau

Monsieur Lavrut François
Article D511-63 (1er alinéa)

« Les chambres départementales d'agriculture élisent, lors de la première séance de la session mentionnée au troisième alinéa de l'article R511-54, un bureau composé d'un président, d'un premier et second vice-président, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint. Toutefois, les chambres peuvent décider, par délibération motivée, d'élire en même temps et pour la durée de leur mandat, un troisième et un quatrième vice-président et des secrétaires adjoints sans que le nombre total des secrétaires adjoints puisse dépasser six. Pour délibérer valablement, le bureau doit réunir plus de la moitié de ses membres ».

Vote de la délibération motivée sur la proposition du président Lavrut François visant à composer un bureau de 12 membres comprenant : 1 président, 4 vice-présidents, 1 secrétaire et 6 secrétaires adjoints

**Délibération n°1 relative à la composition du bureau
(12 membres dont 1 président, 4 vice-présidents, 1 secrétaire et
6 secrétaires adjoints)**

**Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité
(pour : 28, contre : 0, abstention : 0)**

La Chambre départementale d'agriculture décide donc de composer son bureau de 12 membres, soit un président, un premier, un second, un troisième et un quatrième vice-président, un secrétaire et 6 secrétaires adjoints.

(arrivée de Monsieur Perrot Frédéric à 10 heures 30)

Délibération n°2 – modalités d'élection des membres du bureau

Monsieur Lavrut François

On a la possibilité de voter les membres du bureau un par un, poste par poste, à bulletin secret à chaque fois pour les 11 membres consécutifs soit de voter les membres du bureau à partir d'une liste bloquée. Je souhaite un scrutin de liste bloquée qui gagnera du temps.

Vote de la délibération motivée sur la proposition du président visant à élire les membres du bureau autres que le président par un scrutin de liste bloquée

Délibération n°2 relative aux modalités d'élection des membres du bureau

Vote : la délibération est adoptée

Pour : 25

Contre : 4 – Bailly Franck, Camuset Alexandre, Grosslond Ellse, Rizzi Emmanuel

Abstention : 0

La Chambre d'agriculture du Jura décide donc le vote à bulletin secret des membres du bureau, autres que le président, par scrutin de liste bloquée.

Monsieur Lavrut François

Je vous propose maintenant l'élection de la liste bloquée des autres membres du bureau.

Présentation des listes de candidats

Liste 1 :

1 ^{er} vice-président :	Monsieur Buchet Christophe
2 ^{ème} vice-président :	Madame Bailly Isabelle
3 ^{ème} vice-président :	Monsieur Alpy Jean-Baptiste
4 ^{ème} vice-président :	Monsieur Druot Eric
Secrétaire :	Monsieur Duquet Vincent
1 ^{er} secrétaire adjoint :	Madame Michaud Sylvie
2 ^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Perrot Frédéric
3 ^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Ferreux Emmanuel
4 ^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Blondeau Olivier
5 ^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Vuitton Patrick
6 ^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Mougeot Patrick

Y-a-t-il d'autres listes ?

Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote à bulletin secret pour la liste présentée.

Résultat

Votants : 29 blanc/nul : 0

Suffrages exprimés : 29

Soit majorité absolue : 15 voix

Ont obtenu :

Nom des listes	Voix			
	Tour 1°		Tour 2°	Tour 3 *
	oui	non		
Liste 1	25	4		

° Tours 1 et 2 : majorité absolue

* Tour 3 : majorité relative

La liste bloquée 1, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élue.

Monsieur Lavrut François

Je remercie l'ensemble des élus qui se sont positionnés pour la liste que j'ai présentée.

Sont donc élus membres du bureau :

1^{er} vice-président :	Monsieur Buchet Christophe
2^{ème} vice-président :	Madame Bailly Isabelle
3^{ème} vice-président :	Monsieur Alpy Jean-Baptiste
4^{ème} vice-président :	Monsieur Druot Eric
Secrétaire :	Monsieur Duquet Vincent
1^{er} secrétaire adjoint :	Madame Michaud Sylvie
2^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Perrot Frédéric
3^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Ferreux Emmanuel
4^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Blondeau Olivier
5^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Vultton Patrick
6^{ème} secrétaire adjoint :	Monsieur Mugeot Patrick

Son élection étant réalisée, le nouveau bureau entre en fonction.

Le rôle de Monsieur Bourgeois Patrick en tant que président du bureau provisoire s'éteint, il quitte la tribune.

Question aux élus

Monsieur Legrand Denis

Je vous propose de voter à main levée cette fois-ci pour les nominations. Pour que ce vote soit réglementaire, au moins un quart des présents doivent le demander. Les modalités sont les mêmes que tout à l'heure. Cela va concerner les élections du délégué suppléant du président à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, des membres de la Commission départementale paritaire, l'ordonnateur suppléant, les membres associés à la session et les représentants aux commissions suivantes : CDOA plénière, SSEE, CDNPS, CDPNAF, CODERST, CODCFS et OIER. Ne vous inquiétez pas, nous allons traduire tous ces sigles après.

Monsieur Lavrut François

Je vous propose de voter pour savoir si on fait un vote à main levée, qui nous gagnerait énormément de temps.

Vote des prochaines nominations, à main levée

Vote : le fait que les prochaines nominations soient votées à main levée est adopté à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0)

Nomination du délégué suppléant du président à l'APCA

Monsieur Lavrut François

Article L513-3 1^{er} alinéa du code rural et de la pêche maritime

« L'assemblée permanente des chambres d'agriculture est composée des présidents des chambres départementales, interdépartementales, régionales et interrégionales d'agriculture ainsi que des présidents des chambres d'agriculture de région. Les présidents peuvent être suppléés par un délégué élu dans chaque chambre. Les conditions de représentation des chambres interdépartementales, interrégionales et des chambres de région à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture sont fixées par décret. »

Vous savez que les chambres d'agriculture composent la session de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture qui se réunit, comme les chambres départementales, 3 à 4 fois par an. Ce sont les présidents qui sont, de droit, représentants de l'institution. Toutefois, en cas d'absence, il est prévu qu'ils puissent être suppléés et c'est pourquoi je propose la candidature de Monsieur Emmanuel Ferreux comme délégué suppléant du président à l'APCA.

Appel de candidature pour le poste de délégué suppléant du président à l'APCA par Monsieur Ferreux Emmanuel

Candidature enregistrée et projetée :

- Monsieur Ferreux Emmanuel

Y-a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

Vote de la nomination du délégué suppléant du président à l'APCA, à main levée

Nomination de Monsieur Ferreux Emmanuel comme délégué suppléant du président à l'APCA

Vote : la délibération est adoptée

Pour : 25

Contre : 2 – Camuset Alexandre, Grosslord Elise

Abstentions : 2 - Bailly Franck, Rizzl Emmanuel

Le candidat à l'élection du délégué suppléant du président à l'APCA, Monsieur Ferreux Emmanuel, est élu.

Election des 5 membres représentant l'employeur à la commission départementale paritaire

Cf art. 8 du Statut du personnel administratif des chambres d'agricultures
« commissions paritaires départementales ou d'établissement ».

Proposition de candidats par Monsieur Lavrut François

Candidatures enregistrées et projetées :

- (Titulaire de droit : Monsieur le directeur général),
- Titulaire : Monsieur Lavrut François,
- Titulaire : Monsieur Buchet Christophe,
- Suppléant : Madame Bailly Isabelle,
- Suppléant : Madame Michaud Sylvie,
- Suppléant : Monsieur Druot Eric.

Vote des 5 membres (titulaires et suppléants de la partie employeur) à la commission départementale paritaire, à main levée

Vote : la délibération est adoptée

Pour : 25

Contre : 2 – Camuset Alexandre, Grossiord Ellse

Abstentions : 2 - Bailly Franck, Rizzi Emmanuel

Les membres suivants sont élus à la commission départementale paritaire :

- **Titulaire : Monsieur Lavrut François,**
- **Titulaire : Monsieur Buchet Christophe,**
- **Suppléant : Madame Bailly Isabelle,**
- **Suppléant : Madame Michaud Sylvie,**
- **Suppléant : Monsieur Druot Eric.**

Election de l'ordonnateur suppléant

Article D511.73 (2ème alinéa)

« Le président de la Chambre d'agriculture, ou, en cas d'empêchement, un membre désigné par la Chambre d'agriculture, remplit les fonctions d'ordonnateur au maximum pour la durée du mandat. »

Article D511-79

« Le président est ordonnateur des dépenses et des recettes, dans les conditions prévues par les titres Ier et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. La Chambre d'agriculture peut désigner un ou plusieurs de ses membres pour suppléer le Président dans ses fonctions. »

Le président de la Chambre d'agriculture est, de droit, l'ordonnateur. En cas d'absence, d'indisponibilité, il est utile que les mandatements ne subissent pas de retard de traitement pour défaut de signature. Par ailleurs, le président ne peut pas signer lui-même les mandatements le concernant.

Il convient que l'assemblée désigne un ordonnateur suppléant.

Proposition d'un candidat pour le poste d'ordonnateur suppléant par le président Lavrut François

Candidature enregistrée et projetée :
- Monsieur Buchet Christophe

Y-a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

Vote du poste d'ordonnateur suppléant, en la personne de Buchet Christophe, à main levée

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 27

Contre : 2 – Camuset Alexandre, Grosslord Elise

Abstention : 0

Monsieur Christophe Buchet est élu ordonnateur suppléant.

Election des membres associés à la session

Article R511-7

« Les chambres d'agriculture peuvent désigner, dans la limite de huit, des membres associés qui participent aux sessions avec voix consultative. Leur choix pourra se porter sur des personnes qui, par leur activité et leurs responsabilités, sont en relation avec la profession agricole.

Toutefois, si les chambres désignent au plus quatre membres associés, elles doivent assurer la représentation d'une catégorie parmi celles des acteurs des industries agroalimentaires, des associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L141-1 du code de l'environnement, des associations agréées de défense des consommateurs mentionnées à l'article L811-1 du code de la consommation et des élus locaux, à raison d'au moins un membre issu de l'une d'elles.

Si elles désignent plus de quatre membres associés, elles doivent assurer la représentation de chacune des quatre catégories mentionnées à l'alinéa précédent, à raison d'au moins un membre issu de chacune d'elles.

Les fonctionnaires qui, à titre quelconque, exercent un contrôle sur les chambres d'agriculture, les agents des chambres, de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture ou des organismes inter-établissements, qu'elles ont créés, ne peuvent être désignés comme membres associés. »

Propositions présentées par Monsieur Lavrut François

Candidatures enregistrées et projetées :

- Monsieur Lagalice Christian, par l'intermédiaire de la Fédération départementale de la chasse, pour les associations agréées de protection de l'environnement,
- Monsieur Hugon Rémi, gestionnaire de l'abattoir de Champagnole (abattoir pour lequel la Chambre d'agriculture et la profession se sont beaucoup investis pour essayer de trouver des solutions sur les circuits courts), pour les industries agroalimentaires,
- Monsieur Mamet Bernard qui représente les élus locaux en tant que président de l'association des maires du Jura,
- Monsieur Gremaud Hubert, président de l'UDAF, pour les associations agréées de défense des consommateurs,
- Monsieur Caire Nicolas en tant que président de la Société de viticulture du Jura,
- Monsieur Frédéric Perchat pour représenter l'apiculture qui a déjà conduit entre l'agriculture et l'apiculture des essais, de la mise en place et du dialogue constructif entre l'agriculture et l'apiculture ; il est également membre du réseau Bienvenue à la ferme. Via cette personne, nous aurons un ciblage entre l'agriculture et l'apiculture.

Y-a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

Election des six membres associés, à main levée

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 27

Contre : 2 – Camuset Alexandre, Grossiord Elise

Abstention : 0

Monsieur Lagalice Christian pour les associations agréées de protection de l'environnement,

Monsieur Hugon Rémi pour les industries agroalimentaires,

Monsieur Mamet Bernard pour les associations agréées de défense des consommateurs,

Monsieur Gremaud Hubert pour les associations agréées de défense des consommateurs,

Monsieur Calre Nicolas pour la Société de viticulture du Jura,

Monsieur Frédéric Perchat pour l'apiculture,

sont élus membres associés.

Election des 9 membres (titulaires et suppléants) à la CDOA plénière

Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) plénière

Il convient de désigner les membres de la Chambre d'agriculture.

Formation plénière

Représentants de la chambre d'agriculture à la commission plénière (article R 313-2, 6° du code rural et de la pêche maritime)

3 titulaires ayant chacun 2 suppléants (dont un titulaire et ses suppléants au titre des sociétés coopératives agricoles autres que celles mentionnées au 8° de l'article R313-2 du code rural et de la pêche maritime et visant les activités de transformation de produits de l'agriculture).

Sections spécialisées

Les sections spécialisées de la CDOA sont créées sur décision de la CDOA en formation plénière (article R313-5 du code rural et de la pêche maritime).

Différentes personnes, parmi lesquelles le président de la Chambre d'agriculture ou son représentant, sont membres des sections spécialisées conformément aux dispositions de l'article R313-6, 1° à 5° du code rural et de la pêche maritime, d'autres, ainsi que le prévoit le même article, par désignation du préfet conforme à l'avis de la CDOA en formation plénière.

Proposition de candidats, au titre des sociétés coopératives agricoles par Monsieur Lavrut François

- Titulaire : Monsieur Alpy Jean-Baptiste,
- Suppléant : Monsieur Duquet Vincent,
- Suppléant : Madame Michaud Sylvie,
- Titulaire : Monsieur Lavrut François,
- Suppléant : Monsieur Ferreux Emmanuel,
- Suppléant : Monsieur Gros Jean-Pierre,
- Titulaire : Monsieur Mougeot Patrick,
- Suppléant : Madame Bailly Isabelle,
- Suppléant : Madame Banderier Yevgenia.

Y-a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas donc je vous propose de passer au vote.

Election des 9 membres (titulaires et suppléants) à la CDOA plénière, à main levée

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 25

Contre : 2 – Bally Franck, Rizzi Emmanuel

Abstentions : 2 - Camuset Alexandre, Grossiord Elise

Sont désignés pour représenter la Chambre d'agriculture à la CDOA plénière, au titre des sociétés coopératives agricoles, les 9 membres suivants :

- Titulaire : Monsieur Alpy Jean-Baptiste,**
- Suppléant : Monsieur Duquet Vincent,**
- Suppléant : Madame Michaud Sylvie,**
- Titulaire : Monsieur Lavrut François,**
- Suppléant : Monsieur Ferreux Emmanuel,**
- Suppléant : Monsieur Gros Jean-Pierre,**
- Titulaire : Monsieur Mougeot Patrick,**
- Suppléant : Madame Bailly Isabelle,**
- Suppléant : Madame Banderier Yevgenia.**

Election des 3 membres (titulaire et suppléants) à la SSEE

Représentants de la Chambre d'agriculture à la Section structure et économie des exploitations

Le président de la Chambre d'agriculture ou son représentant et par ailleurs, 1 titulaire ayant 2 suppléants.

Proposition de candidats par Monsieur Lavrut François

- Titulaire : Monsieur Lavrut François (nommé de droit)
- Suppléant : Monsieur Alpy Jean-Baptiste,
- Suppléant : Monsieur Duquet Vincent.

Election des 3 membres (titulaire et suppléants) à la SSEE, à main levée

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 25

Contre : 2 - Bally Franck, Rizzi Emmanuel

Abstentions : 2 - Camuset Alexandre, Grossiord Elise

Les membres suivants sont élus à la SSEE :

- Titulaire : Monsieur Lavrut François, nommé de droit,
- **Suppléant : Monsieur Alpy Jean-Baptiste,**
- **Suppléant : Monsieur Duquet Vincent.**

Election des 2 membres (titulaire et suppléant) à la CDNPS

**Représentants la Chambre d'agriculture à Commission départementale
de la nature, des paysages et des sites**

Proposition de candidats par Monsieur Lavrut François

- Titulaire : Monsieur Bongain Cédric,
- Suppléant : Monsieur Gérard Christian.

Election des 2 membres (titulaire et suppléant) à la CDNPS, à main levée

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2 – Camuset Alexandre, Grossiord Elise

Les membres suivants sont élus à la CDPNPS :

- Titulaire : Monsieur Bongain Cédric,
- Suppléant : Monsieur Gérard Christian.

Election des 2 membres (suppléants) à la CDPNAF

Représentant la Chambre d'agriculture à la Commission départementale de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF)

Proposition de candidats par Monsieur Lavrut François

- Titulaire : Monsieur Lavrut François, nommé de droit,
- Suppléant : Monsieur Ferreux Emmanuel,
- Suppléant : Monsieur Gros Jean-Pierre.

Election des 2 membres (suppléants) à la CDPNAF, à main levée

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2 – Camuset Alexandre, Grossiord Elise

Les membres suivants sont élus à la CDPNAF :

- Titulaire : Monsieur Lavrut François, nommé de droit,
- **Suppléant : Monsieur Ferreux Emmanuel,**
- **Suppléant : Monsieur Gros Jean-Pierre.**

Election des 2 membres (titulaire et suppléant) à la Coderst

Représentant la Chambre d'agriculture à la Commission départementale de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst)

Proposition de candidats par Monsieur Lavrut François

- Titulaire : Monsieur Ferreux Emmanuel,
- Suppléant : Monsieur Bongain Cédric.

Election des 2 membres (titulaire et suppléant) à la Coderst, à main levée

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2 – Camuset Alexandre, Grosslord Elise

Les membres suivants sont élus à la Coderst :

- Titulaire : Monsieur Ferreux Emmanuel,
- Suppléant : Monsieur Bongain Cédric.

Election des 2 membres à la Commission départementale chasse et faune sauvage

**Représentant la Chambre d'agriculture à la Commission départementale
chasse et faune sauvage**

Proposition de candidats par Monsieur Lavrut François

- Titulaire : Monsieur Lavrut François,
- Suppléant : Monsieur Druot Eric.

**Election des 2 membres (titulaire et suppléant) à la Commission
départementale chasse et faune sauvage, à main levée**

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2 – Camuset Alexandre, Grossiord Elise

**Les membres suivants sont élus à la Commission départementale chasse
et faune sauvage :**

- Titulaire : Monsieur Lavrut François,
- Suppléant : Monsieur Druot Eric.

Election des 4 représentants à l'OIER : établissement de l'élevage de Franche-Comté

Représentant la Chambre d'agriculture à l'Organisme inter-établissements du réseau établissement de l'élevage Franche-Comté

Proposition de candidats par Monsieur Lavrut François

- Monsieur Druot Eric,
- Monsieur Guillot Rémy,
- Monsieur Alpy Jean-Baptiste,
- Monsieur Perrodin Nicolas.

Election des 4 représentants à l'Organisme inter-établissements du réseau établissement de l'élevage Franche-Comté, à main levée

Vote : la proposition est adoptée

Pour : 25

Contre : 0

**Abstentions : 4 – Bally Franck, Camuset Alexandre, Grossiord Elise,
Rizzi Emmanuel**

Les membres suivants sont élus pour représenter l'Organisme inter-établissements du réseau établissement de l'élevage Franche-Comté :

- **Monsieur Druot Eric,**
- **Monsieur Guillot Rémy,**
- **Monsieur Alpy Jean-Baptiste,**
- **Monsieur Perrodin Nicolas.**

Délibération n°3 – modalités d'indemnisation des membres

Vote de la délibération visant à élire les modalités d'indemnisation des membres de la Chambre d'agriculture du Jura (frais de déplacements, indemnité forfaitaire représentative du temps passé, indemnités forfaitaires de frais de mandats pour le président et le vice-président)

Vote : la délibération est adoptée

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2 – Bailly Franck, Rizzi Emmanuel

La Chambre d'agriculture du Jura valide les modalités d'indemnisation des membres, telles que présentées dans la délibération n°3.

Legrand Denis

Petite précision pour les élus salariés, la Chambre d'agriculture rembourse le salaire chargé à l'employeur, sauf si le temps passé pour le compte de la Chambre d'agriculture, est en dehors du temps de travail et, dans ce cas-là, ce sont les valeurs précédentes qui s'appliquent pour les élus salariés.

Délibération n°4 – délégation de la session au bureau en matière budgétaire

**Vote de la délibération visant à la délégation de la session au bureau en
matière budgétaire**

Vote : la délibération est adoptée

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2 – Bally Franck, Rizzi Emmanuel

**La Chambre d'agriculture du Jura valide la délibération visant à la
délégation de la session au bureau en matière budgétaire, telle que
présentée dans la délibération n°4.**

Délibération n°5 – délégations de la session au bureau en matière de gestion

Vote de la délibération visant à la délégation de la session au bureau en matière de gestion

Vote : la délibération est adoptée

Pour : 25

Contre : 4 - Bally Franck, Camuset Alexandre, Grosslord Elise, Rizzi Emmanuel

Abstention : 0

La Chambre d'agriculture du Jura valide la délibération visant à la délégation de la session au bureau en matière de gestion, telle que présentée dans la délibération n°5.

Délibération n°6 – délégation de la session au président pour la signature des marchés publics

**Vote de la délibération visant à la délégation de la session au président
pour la signature des marchés publics**

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**La Chambre d'agriculture du Jura valide la délibération visant à la
délégation de la session au président pour la signature des marchés
publics, telle que présentée dans la délibération n°6.**

Délibération n°7 – modalités d'indemnisation des salariés de la Chambre d'agriculture du Jura

**Vote de la délibération relative aux modalités d'indemnisation des
salariés de la Chambre d'agriculture du Jura**

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

**La Chambre d'agriculture du Jura valide la délibération relative aux
modalités d'indemnisation des salariés de la Chambre d'agriculture du
Jura, telle que présentée dans la délibération n°7.**

Présentation des chambres d'agriculture et les principales spécificités de la Chambre d'agriculture du Jura

Monsieur Lavrut François

Je laisse la parole à Monsieur Legrand Denis pour la présentation qui suit, sachant nous verrons cela plus en détail lors de la prochaine session du 14 mars prochain.

Les Chambres d'agriculture ce sont



103 ÉTABLISSEMENTS 4000 ÉLUS
750 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET
8200 COLLABORATEURS
89 CHAMBRES DÉP. ET INTERDÉP.
13 CHAMBRES RÉGIONALES ET DE RÉGION

Les Chambres d'agriculture accompagnent l'agriculteur
pour le développement de l'entreprise



Quelques chiffres Chambre du Jura



- ✓ 1000 dossiers PAC
- ✓ 200 abonnés mesp@arcelles
- ✓ 220 plans de fumure
- ✓ 350 porteurs de projets au PAI
- ✓ 60 dossiers d'installation
- ✓ ...

Les Chambres d'agriculture appuient le développement des territoires



Quelques chiffres Chambre du Jura



- ✓ 200 avis d'urbanisme
- ✓ 9 réunions du CODERST pour 28 dossiers
- ✓ 7 GVA et la FDGEDA accompagnés
- ✓ 375 producteurs recensés pour l'alimentation de proximité
- ✓ 18 communes accompagnées sur cours d'eau
- ✓ ...

Les Chambres d'agriculture favorisent le transfert l'innovation et la recherche



Quelques chiffres Chambre du Jura



- ✓ 3 GIEE accompagnés
- ✓ 34 BSV grandes cultures
- ✓ 34 flashes cultures
- ✓ 12 fermes DEPHY pilotes
- ✓ 1 méthode innovante de mesure du risque bourgeon terminal du colza
- ✓ ...

Les Chambres d'agriculture contribuent au développement forestier auprès des propriétaires et des territoires

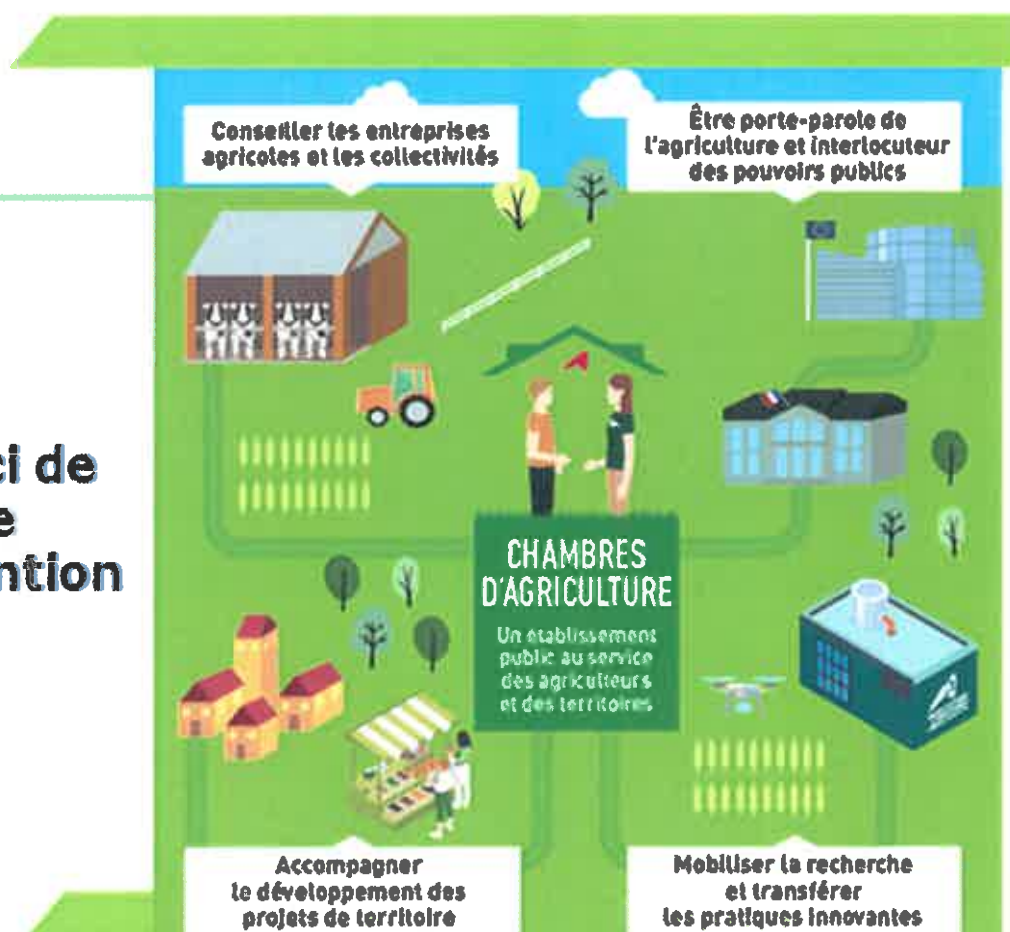


Quelques chiffres Chambre du Jura



- ✓ 1 GIEE forêt fruitière
- ✓ 1 fruitière forestière 280 ha
- ✓ 8 projets d'ASA forêt
- ✓ 3 projet de fusion d'Asa
- ✓ ...

Merci de
votre
attention



Interventions

Monsieur Lavrut François

Je souhaite aujourd'hui donner la parole à la salle sur la fin de la campagne électorale et que ce soient les représentants des syndicats qui puissent s'exprimer ainsi que la forêt, qui m'a demandé la parole en début de séance. La parole est à vous.

Madame Grossiord Elise

Merci. Mon propos portera juste sur les élections et sur le fonctionnement de l'assemblée. Un nouveau mandat s'offre à nous. Néanmoins peut-on vraiment se réjouir du résultat de ces élections ? En réalité, seulement un peu plus de 46% des paysans ont souhaité s'exprimer pour ce scrutin aux élections Chambre, pour le collège 1. Au vu de cette faible participation, ne serait-il pas important de faire une remise en question et d'étudier pourquoi les paysans se désintéressent de la Chambre et des politiques agricoles locales. Peut-être que savoir pourquoi ces 64% ne s'expriment pas et qu'est-ce qu'ils attendent de la Chambre d'agriculture et ce qui ne les satisfait pas actuellement serait un bon début de réflexion.

Pour ce qui est de la composition de cette assemblée, il est toujours à déplorer de faire plus de 25% et de se retrouver à 2 élus. Si ce mode de scrutin au plus fort reste à 50%, que vous avez choisi de maintenir, était remplacé par la proportionnelle, beaucoup plus démocratique, nous aurions 5 élus et la Coordination rurale 3. La composition de l'assemblée en serait beaucoup modifiée. J'espère que vous êtes bien conscients qu'1 paysan sur 4 qui se sont exprimés a voté pour nous et, qu'en réalité, vous ne représentez que 26% de la totalité des paysans du Jura. A ce niveau, je pense qu'on peut être un peu plus à l'écoute de ce que tous les paysans ont à dire.

Vous avez fait le choix de composer le bureau avec uniquement des personnes de votre organisation plus une du collège des salariés. C'est très regrettable. Pourquoi ne pas ouvrir le bureau aux syndicats autres que la FDSEA ? Pendant 6 ans, j'ai pu observer comment fonctionnait la Chambre ; il m'a fallu 5 ans d'insistance pour obtenir les comptes rendus de bureaux ; il m'est arrivé de ne pas entendre parler de la Chambre entre 2 sessions. Comment les 2 collèges salariés et les syndicats minoritaires peuvent-ils prendre part au fonctionnement de la Chambre quand on ne leur laisse pas de place ? C'est vrai que nous avons la possibilité de nous exprimer en session ; pour moi, ce n'est pas satisfaisant. Avec 12 membres au bureau, 1 place à chaque collègue salarié et 1 pour chaque syndicat minoritaire, cela aurait été une richesse pour la Chambre, tout en vous laissant majoritaires. Ceci permettrait que l'on réalise l'une des missions primordiales de la Chambre : construire tous ensemble un projet agricole pour tous les paysans du Jura.

Je vous remercie de m'avoir donné la parole et de m'avoir écoutée.

Monsieur Lavrut François

Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

Monsieur Bailly Franck

Monsieur le préfet, Monsieur le président, chers collègues, les élections se sont déroulées dans le calme et le respect.

Pour autant la démocratie ne doit pas être la tyrannie de la majorité et si nous regrettons de ne pas être présents au bureau, nous espérons que la mise en place de commissions permettra à chacun d'être actif pour les 6 prochaines années. En effet, parmi les votants, 1 agriculteur sur 5 nous a donné mandat pour les représenter au sein de la Chambre d'agriculture. Il serait juste que les votes, les voix puissent s'exprimer. A ce sujet je profite de votre présence Monsieur le préfet pour vous demander d'assister systématiquement les 3 syndicats à vos réflexions et à vos actions dans le domaine agricole. C'est la seule condition pour que vous ayez l'aval d'1 agriculteur sur 2 et non celui d'1 agriculteur sur 4, comme ce fut le cas pour vos visites sur le terrain pour la FCO³ et les problèmes de sécheresse. Monsieur le président, la Coordination rurale sera présente et sera vigilante pour tous les agriculteurs, petits, moins petits, à titre principal ou pluriactifs, sous label ou non aient le même accès aux services de la Chambre.

La Coordination rurale sera aussi vigilante sur les tarifs pratiqués, notamment pour les dossiers d'installation ou encore l'assistance aux déclarations PAC⁴. Pour autant, nous ne nous tromperons pas de cible, et nous serons à vos côtés pour la défense des agriculteurs.

Au-delà de nos querelles, des menaces bien plus graves méritent d'être combattues de façon unie. Nous pensons notamment aux associations anti-élevages et aussi aux grands prédateurs, dossiers qui risquent de devenir prioritaires avant la fin de notre mandat.

Merci de votre attention.

Monsieur Lavrut François

Merci. Je donne la parole à Monsieur Louis.

Monsieur Louis Jacques

D'abord je félicite Monsieur François Lavrut pour cette brillante élection. Je rappelle que nous avons de nombreux souvenirs communs sur les dossiers d'aménagement, environnement et territoires de la Chambre d'agriculture. Et je ne sais pas lequel a formé ou déformé l'autre... mais nous le verrons.

Je représente avec Monsieur Patrick Bourgeois le collège des propriétaires forestiers. Je profite simplement de la tribune pour rappeler aux nouveaux élus que la Chambre d'agriculture, de par la loi, a vocation à représenter la forêt privée. C'est extrêmement important dans un contexte où les services de l'Etat, en ce qui concerne l'aide à la forêt de production, marquent plutôt une faiblesse de représentation des effectifs dans la qualité de sa représentation. Il est important que la forêt privée, qui couvre plus de la moitié de la surface forestière du département, qui elle-même couvre la moitié du territoire départemental, et alimentant ainsi la filière économique bois-forêt -importante au niveau de l'emploi, du chiffre d'affaire- ne délaisse pas cette forêt jurassienne. Je vous rappelle que la balance commerciale de la France en ce qui concerne la forêt accuse un déficit extraordinaire constant alors que nous possédons en France, la plus grande surface forestière européenne et l'une des plus puissantes.

³ Fièvre catarrhale ovine

⁴ Politique agricole commune

Il y a quand même un paradoxe. Mais c'est pour cela que la Chambre, qui collecte de l'impôt foncier sur les forêts, met à disposition des techniciens (le compte-rendu dans nos dossiers relate les actions réalisées).

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté a créé un service forêt-bois-territoire auquel Patrick Bourgeois et moi-même participons activement et nous comptons que cela produise des résultats.

Simplement je termine en disant que, Monsieur le président, bien que nous ne soyons pas dans les instances de la Chambre d'agriculture, je souhaite que nous maintenions cette collaboration que votre prédécesseur avait installée et je souhaite que nous nous rencontrions prochainement lors d'un rendez-vous pour poursuivre les actions visées en faveur de la forêt. Je rappelle que nous sommes à votre disposition avec notre président Christian Bulle du Syndicat régional de la propriété forestière privée de Franche-Comté.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Lavrut François

Merci. Je donne la parole à Monsieur Patrick Vuitton.

Monsieur Vuitton Patrick

Je suis représentant des salariés pour la CFDT⁵.

L'action de la Chambre d'agriculture ne concerne pas uniquement les agriculteurs. Les orientations de la politique agricole et des projets agricoles départementaux ou régionaux ont des conséquences sur l'emploi et plus largement encore sur la population et la vie des territoires ruraux.

En étant présents au sein de la Chambre d'agriculture, nous défendrons une agriculture dynamique, créatrice de valeur ajoutée et d'emploi. Nous veillerons à garder et à favoriser le développement des outils de transformation au plus proche des producteurs car c'est un gage de pérennité et de maintien de l'emploi local.

Nous serons soucieux de maintenir les services pour l'agriculture car c'est, d'une part nos métiers, mais c'est aussi favoriser l'adaptation de l'agriculture à la demande des consommateurs et répondre aux nouveaux enjeux de ce monde qui bouge.

Nous veillerons au renouvellement des générations en accompagnant l'installation, la transmission et la formation de tous les acteurs agricoles, étudiants, agriculteurs et salariés.

Les ressources des Chambres ont, depuis 2013, été mises à mal par le gel de la taxe additionnelle. C'est pourtant un impôt quasi indolore qui a démontré son efficacité par le passé. Nous souhaitons que ce gel soit stoppé et que les ressources des chambres cessent de se dégrader car le besoin d'orientation et d'accompagnement est toujours aussi important.

Je terminerai en soulignant l'importance du partenariat entre les différents acteurs du conseil agricole. En travaillant à plusieurs, nous sommes toujours plus efficaces et je souhaite que les partenariats actuels perdurent et se développent.

Monsieur Lavrut François

Merci. Je donne la parole à Monsieur Christophe Buchet.

⁵ Confédération française démocratique du travail

Monsieur Buchet Christophe

Monsieur le préfet, mesdames, messieurs, chers collègues, je souhaitais intervenir lors de cette session d'installation pour féliciter l'ensemble des membres élus et, une fois n'est pas coutume, remercier nos collègues de la Confédération paysanne et de la Coordination rurale. Franck (Bailly) l'a souligné, cette campagne a été digne, propre, sans petites phrases stériles qui n'apportent rien au débat et qui ne concourent qu'à diviser le monde paysan. Chacun a fait sa campagne, avec ses arguments et les agriculteurs ont choisi. Merci à vous. A tous mes collègues membres de FDSEA-JA, je voulais également vous dire ma fierté d'avoir mené à bien cette campagne avec Nicolas (Saive) et vous tous, avec les résultats que l'on sait aujourd'hui. Je voulais féliciter tous les membres élus de l'ensemble des collèges, remercier les membres non élus qui ont accompagnés tout au long de cette campagne. Je crois que le résultat que notre liste a obtenu est aussi le vôtre.

Nous restons très largement majoritaires avec un taux de participation quasiment identique au scrutin de 2013, ce qui n'est pas le cas de la majorité des départements de France.

Je n'ai peut-être pas tout à fait la même lecture qu'Elise (Grossiord) mais je souhaite souligner qu'avec plus de 47% de participation, les agriculteurs jurassiens démontrent, comparativement aux élections professionnelles d'autres secteurs qui ne dépassent rarement 20%, leur volonté de maintenir cette structuration professionnelle et les outils qui vont avec.

C'est aussi une reconnaissance du travail accompli ces dernières années et permettez-moi d'avoir une pensée sincère et des remerciements pour ceux qui ont œuvré tant d'années à la Chambre d'agriculture : Dominique Chalumeaux, Dominique Chauvin, Marcel Marguet ou encore Jocelyne Favier, pour ne citer qu'eux ; excusez-moi si j'en oublie.

Après ce nouveau test de représentativité et en tant qu'organisation syndicale majoritaire dans le Jura, nous avons donc toute légitimité pour nous exprimer. Monsieur le préfet, nous le ferons comme nous l'avons toujours fait, avec respect et franchise.

Durant cette campagne, nous avons rencontré de nombreux agriculteurs : le terrain a des attentes. Ensemble nous avons un véritable challenge à relever. L'agriculture jurassienne, comme l'agriculture française est diverse. C'est sa diversité mais aussi sa qualité qui devraient faire de notre agriculture une puissance économique en croissance alors que nous ne cessons de perdre des parts de marché. Nous devons inverser cette tendance et c'est bien à notre niveau que ce travail doit être conduit. C'est un travail technique qui doit mêler l'expérimentation, la formation, la vulgarisation et l'accompagnement individuel et collectif. Nous devons accompagner tous les agriculteurs, sans exception, quels que soient le mode et la nature de leurs productions, de leurs projets d'installation à la transmission. Toutes les sources de croissance et de valeur ajoutée doivent être explorées pour redonner à notre agriculture la place qui est la sienne. Pour cela et avec l'équipe administrative, nous allons repenser la place qui est la nôtre en mettant en avant nos compétences et notre professionnalisme. Nous allons adapter nos services et en imaginer de nouveaux. La Chambre doit être un lieu où les choses bougent et où les idées foisonnent et je sais l'équipe administrative capable de répondre à ce défi. Je sais également l'importance du travail en partenariat et je dirais même en complémentarité avec les autres structures départementales afin de gagner en efficacité dans l'accompagnement des agriculteurs.

Nous devons être davantage dans l'anticipation pour mieux répondre à la fois aux attentes de la société et à celles des agriculteurs, au plus près du terrain. J'insiste sur ce point car durant ces 3 mois à passer de ferme en ferme, nous avons pu mesurer ô combien les agriculteurs étaient attachés à la proximité et à l'échelon départemental. C'est pourquoi, et en prenant en compte les dernières évolutions législatives, nous devons donner à la Chambre d'agriculture du Jura un nouvel élan et une nouvelle dynamique, en faisant le maximum pour conserver cet échelon départemental. Toutefois nous ne pouvons pas ignorer le fait régional et la place centrale que joue et jouera la Chambre régionale d'agriculture dans les années à venir. Il n'est pas question d'opposer département et région, mais plutôt de trouver des cohérences, des complémentarités et des mutualisations pour répondre aux demandes des agriculteurs. Une part de nos financements est d'abord affectée au niveau régional avant de revenir au niveau départemental. Là encore, la tendance ne devrait pas s'inverser, mais la régionalisation ne peut se résumer à ces financements.

Nous devons bâtir un projet politique ambitieux et cohérent dans lequel chaque échelon a sa place et c'est pour cette raison que nous devons fortement nous y impliquer. Une ordonnance ministérielle publiée dernièrement redonne un certain nombre de missions aux chambres départementales mais je pense que, Monsieur le préfet nous en dira plus dans quelques instants. Je souhaite que cet acte soit le reflet d'une prise de conscience des pouvoirs publics pour le maintien des services de proximité, tout en travaillant à l'échelon régional.

Je ne peux pas terminer mon intervention sans adresser un message de félicitations à François (Lavrut). François, nous serons à tes côtés pour conduire la destinée de la Chambre durant les 6 années à venir. Et si je peux émettre un vœu, je souhaite que ce mandat soit placé sous le signe d'un travail collectif, au service des agriculteurs du Jura. Notre programme peut, certes, paraître ambitieux. Je compte donc sur la participation de l'ensemble des élus pour le mener à bien. Nous continuerons d'avancer, bien évidemment, les pieds sur terre.

Merci de votre attention.

Monsieur Lavrut François

Merci Christophe (Buchet). Je donne la parole à Nicolas Saive.

Monsieur Saive Nicolas

Bonjour Monsieur le préfet. Félicitations à toi François (Lavrut) pour ton élection. Je souhaite m'exprimer au nom des Jeunes agriculteurs du Jura. Sans reprendre les propos de Christophe (Buchet), nous sommes fiers de la campagne menée FDSEA-JA, fiers d'avoir traversé et sillonné le département, ce qui nous a permis une vision maximale et la plus claire possible au niveau des attentes des agriculteurs jurassiens. Nous nous sommes très vite rendu compte que les attentes n'étaient pas les mêmes suivant où on se situait dans le département. Je pense que c'est ça qu'il faudra que l'on mette en place demain, dans les années à venir pour la Chambre d'agriculture.

Le principal souhait exprimé c'est que la Chambre d'agriculture redevienne la Chambre aux agriculteurs et ça, je pense qu'il faudra que l'on s'y attache. Sans oublier tout le travail qui a été fait avant avec les collectivités territoriales, le fait que la Chambre d'agriculture travaille avec les collectivités territoriales a souvent été souligné aussi. Cela permet de nombreux échanges constructifs au sein des communes et des intercommunalités.

A nous demain de travailler là-dessus et de faire perdurer la dynamique à l'installation car c'est le premier levier chez les JA et c'est la première finalité du travail de la Chambre d'agriculture demain : renouveler les générations dans les années à venir.

Monsieur Lavrut François

Merci Christophe. Avant de vous livrer ma petite allocution, je souhaite répondre sur le mode d'élection majoritaire et à la proportionnelle qui permet d'avoir une majorité stable et que la minorité puisse s'exprimer. C'est la loi et ce n'est pas moi qui la fais. C'est aussi une manière pour que cela ne soit pas l'anarchie ; je pense que cela permet de piloter un outil avec de la stabilité.

Je pense qu'on est en phase avec ce qu'a dit Franck Bailly. Maintenant que tu es élu de Chambre, tu verras. Quand tu dis « aux plus petits », on fait au mieux mais toujours ce que l'on veut.

En réponse à Jacques Louis, j'ai bien conscience que l'on a un partenariat à voir ensemble, Dominique Chalumeaux le répétait assez souvent. Je serai dans la proximité et je pense qu'en travaillant ensemble on sera beaucoup plus fort que si on n'arrive pas à tomber d'accord. Je prends bonne note du rendez-vous proposé avec Monsieur Christian Bulle, président départemental et président du Syndicat régional des forestiers privés de Franche-Comté.

Patrick (Vultton), je suis rassuré de tes objectifs qui, je pense, sont communs aux nôtres et il me semble que nous n'aurons pas de difficulté à trouver des compromis, avec les difficultés des uns et des autres.

Je te remercie Christophe (Buchet) pour tes félicitations. Aujourd'hui, et tu l'as souligné, il y a le fait régional, je vais en reparler dans mon allocution. Ce n'est pas forcément de notre volonté, mais cela avance des fois sans nous et, nous sommes obligés de s'adapter à ce qui se fait. Le gros challenge sera le service de proximité aux agriculteurs, aux forestiers, aux collectivités, je le redirai tout à l'heure, comment résoudre l'équation.

J'apprécie que ce soit toute une équipe qui a gagné et que cette dernière va mettre en œuvre notre ambition, notre politique.

Merçi également à toi Nicolas (Saive) pour tes félicitations. Je rappelle que les JA sont le moteur de l'Installation, de la transmission ; merci pour tout le travail que vous faites.

Intervention du président nouvellement élu

Monsieur Lavrut François

Monsieur le préfet, mesdames et messieurs, chers-chères collègues, chers amis, pour moi, c'est un moment très particulier que d'être devant vous ce matin. Je l'avoue bien volontiers, je suis plus à l'aise à regarder mes vaches et à observer mes champs... Merci de la confiance que vous venez de m'accorder. C'est à la fois un honneur et une flerté que d'être élu président de la Chambre d'agriculture du Jura.

Je me permets de prendre quelques instants pour regarder en arrière avant de démarrer ce mandat.

Engagé aux JA il y a déjà bien longtemps, où j'ai rejoint une organisation, un syndicat, qui nous permettait d'être acteurs de notre destin commun, de paysans, j'ai trouvé une équipe de copains, de copines passionnés où la convivialité était bien présente. Nous prenions du plaisir à nous retrouver pour revendiquer, se comparer, échanger, débattre ; à se renforcer mutuellement dans et pour ce métier certes passionnant, mais où, très vite, nous pouvons nous retrouver isolés ; isolés des autres agriculteurs mais surtout isolés du reste de la société, en décalage avec les gens qui nous entourent...

Je m'inscris dans cette continuité afin d'être à l'écoute pour accompagner les évolutions de l'agriculture et du monde qui nous entoure.

Une pensée à mes parents qui ont travaillé la terre avant moi. Merci à mon épouse, mes enfants pour avoir su m'accompagner depuis de longues années.

Moment particulier pour la session d'installation de notre Chambre consulaire. L'ensemble des acteurs du monde rural sont représentés, des salariés aux exploitants, en passant par tous les élus des autres collèges.

La campagne électorale est terminée.

Elle s'est bien déroulée, dans une ambiance respectueuse entre les différents candidats et je tiens à le souligner. Chaque liste a pu avancer ses idées. Les agriculteurs ont voté à près de 50%, ce qui montre l'attachement de la profession agricole à notre Institution.

Je veux publiquement remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui se sont mobilisés pour permettre la représentativité syndicale au sein de la Chambre d'agriculture.

Les élus issus de la liste FDSEA - JA sont des agricultrices et des agriculteurs provenant de l'ensemble du territoire jurassien, représentant l'ensemble des filières de productions et des systèmes d'exploitation.

Nous n'avons pas un seul et unique modèle d'agriculture dans le Jura. Il y a des femmes et des hommes qui, par leur passion, par leur souhait de concrétiser un projet de vie, par leur motivation construisent une activité économique nouvelle ou intègrent une filière existante. Dans tous les cas, ces projets sont sources de richesse pour notre économie, pour notre tissu rural jurassien ; et les accompagner doit être au cœur de notre projet pour le mandat qui s'ouvre devant nous.

L'équipe FDSEA - JA, conduite par Christophe (Buchet) et Nicolas (Saive), a obtenu 54,65% des voix.

Merçi à vous et à l'ensemble de l'équipe pour votre implication lors de cette campagne pour faire connaître notre rôle, les idées que nous défendons et la vision du métier.

Etre à l'écoute et au service des agricultrices et des agriculteurs en restant les pieds sur terre.

Dans cet état d'esprit, je m'inscris et j'associe l'ensemble de l'équipe pour un partenariat fort et constructif avec l'ensemble des organismes professionnels agricoles qui nous entourent.

Quelques mots également pour les élus de la Confédération paysanne et de la Coordination rurale. Oui, il y a des points de divergence entre nous, mais, je le répète, la campagne a été digne et respectueuse, dans une logique de confrontation d'idées. Je suis attaché à ce mode de fonctionnement démocratique. Le fait majoritaire est là mais je souhaite que nous conservions cet état d'esprit.

Quelques mots pour Dominique (Chalumeaux) et pour ses deux mandats à la tête de la Chambre d'agriculture ainsi qu'aux anciens membres. Merçi à toi Dominique pour le travail accompli. Merçi pour ton engagement au service de l'agriculture du Jura. Le rôle de président n'est pas toujours simple, j'en ai bien conscience et je pense surtout à tout le travail invisible du plus grand nombre pour faire fonctionner l'Institution. Depuis quelques années, la Chambre doit s'adapter aux réformes successives et ce n'est certainement pas terminé.

Je voudrais également saluer l'ensemble du personnel de la Chambre d'agriculture. C'est aussi grâce à votre action quotidienne que les agriculteurs se sont mobilisés pour participer à ce vote. Vous travaillez au service d'une agriculture ambitieuse, attractive et solidaire et je souhaite que nous poursuivions dans ce sens en mettant davantage encore la notion de service à l'agriculteur au cœur de notre action.

Je proposerai rapidement une rencontre aux délégués du personnel pour reposer les bases d'un dialogue social équilibré et dresser des perspectives.

Les chambres d'agriculture ont connu au cours du dernier mandat une évolution très importante de leur situation avec des transferts de personnel à la Chambre régionale et de nouvelles missions déléguées par l'Etat. Monsieur le préfet pourra peut-être en parler tout à l'heure. De nouvelles évolutions pourraient avoir lieu au cours du mandat qui débute. Mais la proximité des services dans nos territoires ruraux, au plus près des agriculteurs, des forestiers, et des collectivités est un gage de réussite, comme le rappelait Christophe (Buchet) tout à l'heure.

Nous devons parvenir à résoudre cette équation complexe qui mêle régionalisation et proximité.

L'ancienne équipe a pris le soin de mettre au budget 2019 le financement du recrutement d'un directeur.

Les évolutions de nos missions, du conseil à apporter nous conduisent à une remise en cause perpétuelle du travail de nos équipes, cadres, techniciens et agents, évolutions nécessaires pour rester crédibles et présents demain.

La Chambre d'agriculture est l'outil opérationnel qui doit, par la recherche, l'innovation, la concertation, l'analyse, la réflexion et le consensus, agir pour l'ensemble des partenaires et les acteurs qui nous entourent.

Elle doit apporter des réponses à une société en pleine évolution et à l'ensemble de nos mandants. Il nous faut trouver le bon équilibre entre des réponses adaptées aux demandes de la société et nos contraintes techniques et économiques.

Chers collègues, à l'aube de cette nouvelle mandature, ayons l'ambition de porter nos idées et de concrétiser nos projets !

Pour une agriculture attractive, la passion du métier : accompagner le renouvellement des générations.

Pour une agriculture de progrès, viable et vivable afin que chacun vive dignement de son métier.

Pour une agriculture reconnue pour ses multiples contributions : pour reconnecter la société, les consommateurs et son agriculture.

Pour faire de notre potentiel agricole et forestier un gisement de croissance, garant de la vitalité économique et sociale de nos territoires.

Pour une agriculture au cœur du projet européen.

Pour des agricultrices et des agriculteurs bien dans leurs bottes.

J'invite l'ensemble des élus de la Chambre d'agriculture à prendre toute leur place dans les différentes commissions que nous installerons lors de la prochaine session pour relever ces challenges. Je me tiens à votre disposition et à votre écoute à ce sujet.

Tout n'est pas rose dans le monde agricole, loin de là, mais soyons positifs, innovants, acteurs des évolutions qui nous concernent. Il n'y aura pas de territoires prospères sans agriculture prospère. 85% de nos concitoyens ont une image positive des agriculteurs. L'agriculture est une chance pour la France. Nous devons attirer des jeunes dans le métier, promouvoir les produits français et nous rapprocher des consommateurs.

La Chambre d'agriculture est au cœur du dispositif. Nous devons donner l'impulsion, construire des alliances, nouer des partenariats : soyons ouverts.

La recherche et l'innovation doivent nous permettre de trouver les solutions pour demain.

Ne laissons plus faire et dire n'importe quoi sur notre activité professionnelle. Nous devons parler et faire parler de nos qualités et de nos atouts.

En ce début de mandat, j'émetts le vœu qu'il y ait une prise de conscience collective de la société, pour que notre métier soit mieux reconnu demain. Que les femmes et les hommes qui vivent du travail de la terre puissent retrouver confiance dans l'avenir et la fierté du travail réalisé.

Les paysans nous regardent, la société nous regarde.

Ensemble, avançons les pieds sur terre !

Je vous remercie de votre attention. Je suis un peu ému et vous prie de bien vouloir m'en excuser. Monsieur le préfet, je vous donne la parole.

(applaudissements)

Intervention et conclusion par le Monsieur le préfet

Monsieur Vignon Richard

Merci Monsieur le président. Mesdames et messieurs les membres de la Chambre d'agriculture, mesdames et messieurs les chefs de services de l'Etat et de la Chambre d'agriculture, permettez-moi bien sûr de vous adresser cher président Lavrut toutes mes félicitations pour votre brillante élection à la tête de la Chambre d'agriculture en tant que président. On a senti l'émotion, c'est un bon signe car cela veut dire que vous embrassez cette mission à la fois avec beaucoup d'enthousiasme mais aussi avec beaucoup de retenue devant la charge et les responsabilités. Vous savez un président qui n'a pas d'appréhension dans ses premiers pas, cela serait plutôt inquiétant. Donc tout cela est, je vous le dis, sous le signe rassurant et je voudrais vous adresser au nom de l'Etat tous nos vœux de succès, de pleine réussite dans vos responsabilités, dans vos fonctions, et d'avoir aussi beaucoup de bonheur car quand on préside une telle instance, il y a des moments de satisfaction, de bonheur. Et je ne doute pas qu'avec l'Etat nous allons nouer des relations de confiance ; nous les avons déjà quand vous étiez vice-président et je suis persuadé que les bonnes relations que nous avons avec la Chambre d'agriculture, en règle générale d'ailleurs avec l'ensemble des représentants du monde agricole dans ce département, continueront sur les années à venir.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour Dominique Chalumeaux qui a fait un excellent travail en tant que président de la Chambre, pendant 2 mandats, 12 ans, et lui adresser tous mes remerciements et saluer son engagement quotidien, indéfectible, dans l'intérêt de l'agriculture du Jura mais aussi pour les agriculteurs, ce qui est l'essentiel.

Alors dans cette installation de la Chambre, une fois n'est pas coutume, je vais prendre un peu de temps, même si c'est pour rappeler un certain nombre de vérités que vous connaissez. Il est normal que le représentant de l'Etat dans sa fonction de tutelle qu'il assure sur les chambres rappelle un certain nombre de missions. Je souhaite aussi, si vous me le permettez, rebondir sur ce que vous avez dit et tracer quelques perspectives qui nous paraissent essentielles dans ce département, et plus largement, au niveau national. Je rappelle que la Chambre est un établissement public, administratif, qui est placé sous la tutelle de l'Etat ; c'est la raison pour laquelle c'est le préfet qui installe la Chambre et que cette tutelle s'exerce par la validation du budget de la Chambre chaque année, avec le soutien de la DDT Ici présente et puis de la DDFIP⁶. Les attributions de la Chambre sont définies dans le code rural ; elles sont assez claires ; il y en a 3. La première mission essentielle, qui m'est très chère, est la mission de service public. Oui, vous avez une mission de service public ; il s'agit notamment de l'installation en agriculture, de la formation individuelle et collective des candidats à l'installation, de la pré-instruction des dossiers. J'y reviendrai un moment sur les défis, parce que je pense que dans le département c'est un enjeu majeur.

⁶ Direction départementale des finances publiques

Et puis aussi vous avez le CFE⁷ pour l'inscription des exploitants agricoles. Il y a aussi des missions d'intérêt général : l'agro-écologie, l'expérimentation, la formation, l'animation des territoires, vous l'avez d'ailleurs, et je vous en remercie, évoqué. Et puis la possibilité pour les chambres d'avoir des prestations payantes, des conseils, des montages de dossiers pour répondre à des problématiques particulières des exploitations agricoles : les déclarations PAC, l'élaboration des plans d'épandages, le montage de dossiers réglementaires, etc... Parce que vous êtes un établissement public, la Chambre traduit des actions des politiques de l'Etat ; cela paraît évident de le dire, mais enfin, je pense qu'il est utile de rappeler qu'en France nous avons une politique agricole qui est portée par le ministère et effectivement, la déclinaison s'opère aussi à travers les services déconcentrés de l'Etat, la DDT, mais avec des missions qui vous sont directement dévolues au niveau des Chambres –je l'ai évoqué-, l'installation, l'agro-écologie, la préservation du foncier. Ce sont des actions qui relèvent du service public, ou, pour certaines d'entre elles, de services payants qui s'adressent à l'ensemble des agriculteurs. Les missions initiales du réseau des Chambres visent à assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics, ça, je sais que vous savez faire, et aussi des collectivités territoriales. Vous avez évoqué le rôle étroit qui doit être développé avec les collectivités territoriales, c'est indispensable, je ne peux qu'aller dans ce sens-là et vous y encourager et notamment sur le bloc intercommunal qui est véritablement aujourd'hui la maille territoriale la plus importante et de proximité pour pouvoir développer une économie et, bien sûr, l'agriculture est une économie, tout cela en liaison directe avec le niveau régional que vous n'avez pas manqué de citer. C'est très important d'avoir un lien et cette fonction de représentation. Vous avez aussi l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières et l'accompagnement des démarches entrepreneuriales et enfin de favoriser le développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles ainsi que la préservation et la validation des ressources naturelles, mais j'y reviendrai.

Plus spécifiquement la Chambre d'agriculture départementale est en charge aussi d'assurer l'élaboration de la partie départementale du programme régional de développement agricole, programme d'actions porté par la Chambre régionale et qui associe les chambres départementales ; la contribution pour le Jura relève de la Chambre départementale en permettant de mobiliser les fonds CASDAR auxquels vous êtes habitués. Elle peut contribuer aussi à l'animation et au développement des territoires ruraux, je l'ai évoqué, de participer à la définition du projet agricole qui est élaboré par le préfet dans le département, mais il est évident que je compte beaucoup sur vous pour le définir ce projet agricole, de contribuer à l'élaboration des SCOT⁸, des schémas de secteurs et des plans locaux d'urbanisme. J'évoquais tout à l'heure le lien étroit avec les collectivités. Surtout soyez extrêmement présents lorsque les collectivités élaborent leur SCOT ou leur PLUI⁹ ou leur PLU lorsqu'il est communal. Et vous pouvez enfin être consultés dans votre champ de compétence par ces collectivités au cours de leurs propres élaborations de projets de développement économique.

Je n'oublie pas la forêt Monsieur Louis. J'ai bien entendu ce que vous disiez. Evidemment elle contribue à la mise en valeur des bois et des forêts –je parle de la Chambre-, et vous avez le rôle de promouvoir les activités agricoles.

⁷ Centre de formalités des entreprises

⁸ Schémas de cohérence territoriale

⁹ Plan local d'urbanisme intercommunal

Vous avez entendu que le président du représentant des forêts vous y inviter très largement. Il faut renforcer l'action dans ce domaine. Vous avez de façon très pertinente évoqué la faiblesse de la filière bois alors même que nous avons une des matières premières la plus forte d'Europe. Il y a un vrai travail à faire et, si je me permets cette expression, il y a quelques trous dans la raquette sur lesquels il faut que nous travaillions pour qu'il y ait une vraie filière bois beaucoup plus aboutie qu'elle ne l'est aujourd'hui dans ce département. Il y a un enjeu économique très fort, mais pas qu'un enjeu économique car c'est aussi un enjeu environnemental et, pourquoi pas, touristique.

Dans le domaine de votre mission d'animation, de développement des territoires, vous gérez le CFE pour les personnes qui exercent à titre principal des actions agricoles et, vous leur apportez tous les conseils utiles au développement. Vous assurez également la formation collective et individuelle sur les questions d'installation en agriculture, j'y reviendrai.

Vous avez évoqué quelques nouveautés. Il y a effectivement cette ordonnance du 30 janvier dernier qui prévoit le transfert à titre expérimental de nouvelles missions pour une durée de 3 ans. D'abord un appui au dépôt des demandes d'aides est prévu par les règlements relatifs à la PAC ainsi que l'assistance à la mise en conformité de ses contrôles. Deuxième mission et c'est une mission d'information que l'on renforce, au bénéfice des agriculteurs sur différents volets : volet de la réglementation sur les contrôles et les caractéristiques du territoire. Et puis il y a –et je l'ai bien entendu- Monsieur le président du GDS¹⁰, Rémy Guillot des missions sur les Informations, sur la lutte sur les végétaux et la santé animale. J'ai bien entendu vos inquiétudes que je ne manquerai pas de faire remonter au ministère sachant qu'il y a peut-être une concertation préalable à faire dans ce domaine sur lequel l'Etat vous accompagnera bien-sûr.

Les enjeux et les défis qui nous attendent, ils sont nationaux et départementaux. Vous savez, le gouvernement a adopté ces derniers mois des mesures fortes, notamment après les états généraux de l'alimentation et de l'agriculture avec la loi EGalim, le relèvement du seuil des revenus à perte, l'encadrement des promotions, le recours possible en cas de prix abusivement bas et puis un travail sur la répartition de la valeur entre ceux qui produisent, ceux qui transforment et ceux qui distribuent. C'est effectivement –et je reprends l'expression du ministre de l'agriculture- qui disait que c'était une première marche sur laquelle nous sommes pour le moment, un grand escalier à monter. Donc les effets sont, dans certains domaines, sensibles, dans d'autres, on voit bien qu'il y a encore des marges de progrès. Ce sont des dispositifs qui n'ont que quelques mois, même quelques semaines, sur lesquels on doit pouvoir améliorer les choses ; cela a été fait notamment sensiblement sur le lait. Mais ce n'est qu'une partie sur laquelle il faudra travailler.

Le président de la république est venu au salon de l'agriculture, cela ne vous a pas échappé. Nous sommes d'ailleurs en pleine semaine du salon International de l'agriculture ; il a rappelé un certain nombre de dispositifs importants, notamment quels étaient les enjeux de l'agriculture en Europe. Je ne reviendrai pas sur son discours –je suppose que vous l'avez analysé avec beaucoup d'attention-, mais à la veille de retravailler sur la PAC, il a invité l'ensemble des pays européens à réinventer cette PAC, pour retrouver –c'est un enjeu pour la France- une souveraineté alimentaire, pour ne pas dépendre d'autres puissances agricoles, notamment les puissances agricoles extra-communautaires.

¹⁰ Groupement de défense sanitaire

C'est aussi l'enjeu de préserver la qualité de l'agriculture qui est une question de valeurs, un atout indispensable pour la gastronomie, l'art de vivre, le rapport entre l'homme et la nature, le respect de la faune. Et nous ne devons pas y renoncer ; en France, il y a beaucoup de chose qui ont été faites dans ce domaine. Nous n'avons pas à rougir par rapport à ce qui se fait quand on se compare avec d'autres pays, y compris des pays européens, de la communauté européenne. Il est évident que ces efforts qui ont été faits, il faut les poursuivre et c'est certainement un atout pour la France que de parier sur ces politiques à venir. C'est un défi pour notre agriculture, pour l'agriculture de l'Europe, c'est aussi le moyen de se différencier des autres modèles économiques agricoles dans le monde et, puisque nous sommes reconnus mondialement pour la qualité de nos produits, il faut continuer à s'appuyer sur cette reconnaissance pour pouvoir être compétitifs, notamment sur les marchés Internationaux. Je rappelle que le président, sur ce sujet, a appelé à ce que nous allions encore plus loin dans la transition écologique qui est un défi majeur pour notre environnement, notre santé, mais majeur aussi pour notre économie. Il est très clair –on le voit dans les actions et les modes de vie de nos concitoyens- que, de plus en plus, nos concitoyens sont soucieux dans leurs achats, dans leur consommation, des produits respectueux de l'environnement, de la qualité des produits et que, demain, le marché sera de plus en plus vers cette orientation. Je vous l'ai dit, beaucoup de choses ont été faites en France. Les efforts qui ont été consentis par les agriculteurs dans ce domaine sont tout à fait honorables et vous n'avez vraiment pas à rougir. D'ailleurs, je suis comme vous, je regrette qu'on ne mette pas assez en valeur, qu'on laisse trop la parole à ceux qui trouvent que le verre n'est pas assez rempli et qui vont toujours chercher le défaut qui manque alors qu'on ne regarde jamais tout ce qui a été fait au profit de l'environnement et au profit de la qualité. Mais ces bons résultats ne doivent pas nous satisfaire, ils doivent au contraire nous encourager, vous encourager, vous permettre d'aller encore plus loin parce que la protection de l'eau, la protection de la biodiversité et de nos sols sont synonymes de pérennité et aussi de qualité. Je vous le dis car nous regardons qu'elles sont les tendances commerciales, qu'elles sont les attentes de nos concitoyens et, dans ce domaine ils seront de plus en plus exigeants. Il conviendra dans le choix qu'ils feront car in fine ce sont eux qui achètent, c'est ce qu'on appelle la liberté du commerce.

Il y a aussi un point important sur lequel le président a insisté qui est celui de la protection des agriculteurs. Nous y sommes très sensibles ; je sais que dans ce département il y a dans ce domaine beaucoup d'actions qui sont menées par les syndicats agricoles, par la Chambre d'agriculture, par aussi les collectivités et, bien évidemment, par l'Etat. Il s'agira dans nos enjeux de capitaliser ces acquis. Il s'agira aussi de valoriser la diversité des activités agricoles du département. C'est une chance, un potentiel formidable dont dispose le Jura d'avoir cette diversité des activités agricoles et de renforcer votre notoriété et la marque Jura. Le Jura est une marque qui est connue dans le monde des produits agricoles ; il faut la renforcer, s'appuyer dessus. Il n'y a pas beaucoup de départements qui ont cette chance d'avoir cette identité, cette notoriété dans la connaissance de leurs produits. Protéger les agriculteurs, c'est aussi être à leur écoute lorsqu'il s'agit de traverser les crises. Nous en avons connu plusieurs cette année avec malheureusement la grêle et de fortes inondations. L'année d'avant, le gel chez les viticulteurs, un été avec une sécheresse qu'on n'avait pas connu depuis de très nombreuses années, et même d'ailleurs un record si l'on regarde le niveau des températures et le taux de pluviométrie. Jamais dans l'histoire de la météo on avait connu ça dans le département du Jura.

Donc il est évident que dans la gestion des crises, nous devons être à votre écoute et je pense que c'est ce qui a été fait avec le traitement calamités reconnaissance sécheresse et les reconnaissances qui ont eu lieu lorsqu'il y a eu les différentes grêles. J'espère comme vous tous que nous n'aurons pas à reconnaître cette année de nouveaux fléaux mais bon quand je vois le temps qu'il fait encore aujourd'hui –il paraît que c'est le dernier jour, et qu'il va enfin repleuvoir-, on voit que le dérèglement climatique ce n'est pas une notion théorique, ce n'est pas une idéologie de pensée mais bien une réalité que nous devons tous ensemble travailler et nous habituer à pouvoir y faire face. Vous avez plusieurs défis à relever, vous avez aussi celui du foncier, préservation des espaces agricoles, la lutte contre les fiches et je rappelle qu'à travers vos relations avec les collectivités, la Chambre doit peser de tout son poids sur les PLUI, avec les représentants Chambre à la CDPENAF, instance où se traitent ces sujets. Vous avez aussi bien sûr le défi de la démographie du monde agricole. Vous avez des exploitations qui sont portées par des gens très expérimentés mais qui sont plutôt en fin de parcours et c'est tout le défi de la transmission des exploitations, le défi du renouvellement des exploitants et c'est bien sûr celui de l'installation des jeunes agriculteurs. C'est essentiel ; là je reviens à la fois sur l'aménagement du territoire, sur le développement économique car ce sont des sujets que nous partageons avec vous et sur lesquels vous devez aussi travailler avec les élus, les collectivités et nous sommes à votre disposition pour vous y accompagner parce que c'est essentiel pour l'agriculture du département dans les prochaines années. Voilà, des défis sur la performance, triple défis : économique, environnemental et social.

Il y a aussi un autre défi qui s'est fait jour, celui que l'appelle le défi sociétal, avec l'émergence de groupes extrémistes, d'associations de défense, d'ailleurs moi je les appellerais plutôt des associations d'attaque qui viennent s'inviter dans les débats économiques et dans les modèles d'actions divers et variés et l'agriculture n'y échappe pas. Alors si ça peut vous rassurer, vous n'êtes pas les seuls. C'est comme cela, cela fait partie des temps modernes, partie aussi des supports qui sont donnés par la révolution numérique. Il est vrai qu'un certain nombre de secteurs d'activités, notamment économiques, dont l'agriculture, doit supporter ce genre de fléau sociétal qui ne prend aucun recul par rapport à la réalité des choses et qui se répand avec quelquefois des propos disproportionnés, lorsqu'ils ne sont pas haineux pour attaquer tel ou tel modèle économique. Je peux vous assurer que vous avez tout mon soutien pour lutter contre toutes ces propagandes, souvent avec des informations amplifiées, voire même complètement fausses. Je ne peux que vous engager à communiquer non pas en réponse à ces extrémismes mais en valorisant les bonnes actions que vous menez. D'ailleurs je profite de cette occasion pour féliciter les jeunes agriculteurs qui ont pris des initiatives dans le domaine. C'est très bien, c'est une excellente chose et je ne peux que saluer votre action et dire que c'est un exemple et qu'il faut continuer ; il faut aussi que chacun apporte sa pierre à l'édifice. Répondre à une attaque, c'est déjà être en situation de défense alors que prendre l'initiative de communiquer sur les bonnes pratiques, c'est vous qui donnez le la. Ce qui veut dire aussi que, quand je vous dis que les services de l'Etat sont à votre écoute, c'est qu'ils sont à votre écoute et à l'écoute de tous. Je suis à l'écoute de la Chambre d'agriculture, des syndicats agricoles. J'ai bien entendu ce que vous me disiez tout à l'heure au titre de la Coordination rurale.

Je vous rappelle que j'ai signé un arrêté de reconnaissance des syndicats représentatifs dans lequel il y a la FDSEA, la Coordination rurale et la Confédération paysanne, ce qui veut dire que, par cet arrêté préfectoral, vous êtes reconnu comme interlocuteur de l'Etat. Les proportions et le caractère représentatif ne m'échappent pas mais je ne reçois pas que le syndicat majoritaire. Chacun a droit de venir parler, dans notre pays, et de rencontrer les services de l'Etat, y compris le représentant de l'Etat même d'ailleurs lorsqu'il se déplace sur des exploitations, il répond à des invitations qui lui sont faites et en particulier, je suis toujours très attaché à ce que cela se fasse avec les élus.

Voilà mesdames, messieurs, ce que je voulais vous dire mais je voudrais juste terminer, en espérant ne pas avoir été trop long, sur une note positive et dire que le poids de l'économie agricole dans le Jura est un poids important : vous représentez un chiffre d'affaires de près de 500 millions d'euros, ce qui n'est pas rien. Et je parle juste de l'agriculture. C'est un poids qui représente le cadre général de l'économie du département, soit 10 milliards toutes activités économiques confondues. Donc voyez à peu près le poids que vous portez. C'est un chiffre d'affaires qui a augmenté de 12% l'année dernière, donc cela veut dire que vous êtes en forte progression et vous n'êtes pas les seuls, il y a aussi l'industrie manufacturière qui augmente fortement. Ces bons résultats doivent là aussi vous encourager. Vous devez avoir à l'esprit que, s'il y a des difficultés, il y a des défis à relever, c'est la nature normale de toute activité qui doit s'adapter, progresser, anticiper, se développer mais avec quand même dans ce département des acquis, une solidité sur laquelle il faut s'appuyer et avoir à l'esprit pour être confiant sur votre avenir. La Chambre d'agriculture joue donc un rôle majeur, incontournable dans un département rural et vous pouvez compter sur notre appui, sur l'appui des services de la DDT, mais aussi des autres services de l'Etat pour être à votre écoute et vous aider à progresser, à développer et à réussir ces défis.

Encore une fois Monsieur le président, bon courage et pleine réussite pour ce beau mandat.

(applaudissements)

Monsieur Lavrut François

Merci Monsieur le préfet. C'est vrai qu'on a des rendez-vous qui ne sont pas simples pour l'agriculture. Le dérèglement climatique, le réchauffement climatique peuvent mettre en l'air toute une année de récolte. Et puis, les attaques pas ces associations, je peux vous dire que ça fait mal ; je vous remercie d'en avoir parlé.

J'ai bien entendu tout le rôle des Chambres, ce n'est pas quelque chose de nouveau pour moi d'être dans un établissement public et je pense que c'est bien aussi de le rappeler. Vous reparez du discours du président de la république au salon de l'agriculture. On repare de souveraineté alimentaire, du rôle de nourrir les gens, on revient à la fonction première de l'agriculture dans l'économie. La qualité de nos produits français est reconnue parmi les meilleurs du monde. Ce sont ces points là que l'on préfère entendre nous les agriculteurs que ces associations qui nous démontent au quotidien. J'apprécie que vous soyez à nos côtés par vos prises de positions pour essayer de neutraliser ce gens qui font du mal aux agriculteurs en permanence. Je vous remercie pour vos propos ainsi que pour l'installation de la session.

Les prochains rendez-vous sont les suivants :

-bureau : le lundi 11 mars,

-prochaines session de la Chambre du Jura : le jeudi 14 mars, avec l'adoption du compte financier 2018 et les désignations dans les différentes commissions où la Chambre d'agriculture siège,

-session d'installation de la Chambre régionale (pour les élus concernés) : le vendredi 15 mars ; pour les collèges autres que le collège 1, il y aura un cadrage en début de matinée avec émargement ; merci de vous renseigner précisément,

-session d'installation de l'APCA, le 20 mars.

-Via le questionnaire dont vous avez été destinataire, nous avons pensé organiser, pour les nouveaux élus le souhaitant, une journée de formation à l'automne prochain afin de mieux comprendre le fonctionnement de la Chambre d'agriculture, d'avoir un échange sur vos interrogations.

Voilà pour les prochains rendez-vous. Pour les membres qui n'ont pas été pris individuellement en photographie à l'accueil, merci de rejoindre Aubéry Tiers, notre chargée de communication. Ensuite et avant de nous restaurer, seront prises des photographies de groupes (membres élus, membres du bureau) sur le site de la maison des agriculteurs, devant la porte de l'accueil. Le déjeuner a lieu au restaurant des Monts Jura à Pannessières et je remercie Monsieur le préfet de nous faire l'honneur de déjeuner avec nous.

Monsieur Legrand Denis

Pour compléter, je vous remercie de remettre les documents que vous avez reçus par courrier à Nadine Chalumeau, assistante de direction, ici présente. Dans les dossiers qui vous ont été remis ce matin, vous avez une note d'information avec un choix à opérer pour les indemnités des élus, afin de savoir si vous voulez rattacher vos indemnités à vos revenus non salariés ; vous devez prendre une option. Merci de remettre ce document à Nadine Chalumeau également.

Monsieur Lavrut François

Voilà, merci de vous adresser au service administratif si vous avez des questions. Je vous remercie.

Fin des débats à 12 heures 20.













Annexes











Annexes





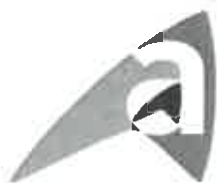
Siège social
455 rue du colonel de Castellau
BP 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
www.franche-comte.chambagri.fr

Session du jeudi 28 février 2018 au siège de la Chambre d'agriculture à Lons le Saunier

N° ordre	Collège	Titre	Prénom usuel	NOM	Emargement
1	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Jean-Baptiste	ALPY	
2	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Franck	BAILLY	
3	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Isabelle	BAILLY	
4	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Yevgeniya	BANDERIER	
5	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Olivier	BLONDEAU	
6	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Cédric	BONGAIN	
7	Collège des propriétaires forestiers	Monsieur	Patrick	BOURGEOIS	
8	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Christophe	BUCHET	
9	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Alexandre	CAMUSET	
10	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Eric	DRUOT	
11	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Madame	Carmel	DUC	
12	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Vincent	DUQUET	

13	Collège 5e - Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de	Monsieur	Emmanuel	FERREUX	
14	Collège 4 - Anciens exploitants agricoles et assimilés	Monsieur	Christian	GERARD	
15	Collège 5d - Caisses AMA et MSA	Monsieur	Jean-Pierre	GROS	
16	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Elise	GROSSIORD	
17	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Rémy	GUILLOT	
18	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Jean	JOUFFROY	
19	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	François	LAVRUT	
20	Collège des propriétaires forestiers	Monsieur	Jacques	LOUIS	
21	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Madame	Christelle	MARGUIER	
22	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Sylvie	MICHAUD	
23	Collège 5a - Sociétés coopératives agricoles de production	Monsieur	Patrick	MOUGEOT	
24	Collège 2 - Propriétaires et usufruitiers	Monsieur	Gilbert	MOYNE	
25	Collège 5c - Caisses de Crédit Agricole	Madame	Marielle	PATENAT	
26	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Monsieur	Emmanuel	PERROD	

27	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Nicolas	PERRODIN	
28	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Frédéric	PERROT	
29	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Madame	Lucie	PONCET	
30	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Sylvaln	PONCET	
31	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Emmanuel	RIZZI	
32	Collège 1 - Chefs d'exploitation et assimilés	Monsieur	Nicolas	SAIVE	
33	Collège 5b - Autres sociétés coopératives agricoles et SICA	Monsieur	Emmanuel	SCHOUWEY	
34	Collège 3a - Salariés de la production agricole	Monsieur	Yves	SOCIE	
35	Collège 3b - Salariés des Groupements Professionnels agricoles	Monsieur	Patrick	VUITTON	



Session d'Installation du jeudi 28 février 2019

Délibération session n°1-2019 relative à la composition du bureau

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session d'Installation à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019, siégeant et délibérant selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

CONSIDERANT le décret n° 2011-596 du 25 mai 2011 – art. 2 définissant notamment la composition du bureau d'une chambre départementale d'agriculture

VU l'article D 511-63 (extrait du 1er alinéa) du code rural :

« Les chambres départementales d'agriculture élisent, lors de la première séance de la session mentionnée au troisième alinéa de l'article D 511-54, un bureau composé d'un président, d'un premier et second vice-président, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint. Toutefois, les chambres peuvent décider, par délibération motivée, d'élire en même temps et pour la durée de leur mandat, un troisième et un quatrième vice-président et des secrétaires adjoints sans que le nombre total des secrétaires adjoints puisse dépasser six. Pour délibérer valablement, le bureau doit réunir plus de la moitié de ses membres »

DECIDE que le bureau de la Chambre d'agriculture du Jura est composé de 12 membres :

un président, un premier, un second, un troisième et un quatrième vice-président, un secrétaire et 6 secrétaires adjoints.

Fait à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019

Le président,

François Lavrut.



jeudi 28 février 2019

Nombre de présents	: 28
Pour	: 28
Contre	: -
Abstention	: -



Session d'Installation du jeudi 28 février 2019

Délibération session n°2-2019

relative aux modalités d'élection des membres du bureau

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session d'Installation à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019, siégeant et délibérant selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

CONSIDERANT le décret n° 2011-596 du 25 mai 2011 - art. 2 définissant, notamment, les modalités d'élection des membres du bureau

VU l'article D 511-63 (extrait du 2ème alinéa) du code rural :

« Pour l'élection du président, Il est constitué un bureau provisoire composé du doyen d'âge, président, et du plus jeune membre, secrétaire. Ce dernier assure le secrétariat pour les élections des autres membres du bureau. Il est procédé à un scrutin pour désigner chacun de ces autres membres ; toutefois, la chambre peut décider de recourir à un scrutin de liste pour l'ensemble des autres membres du bureau ».

DECIDE qu'un scrutin de liste est institué pour l'élection des autres membres du bureau.

Fait à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019

Le président,
François Lavrut.



jeudi 28 février 2019

Nombre de présents :		28
Pour	:	24
Contre	:	4
Abstention	:	-



Délibération session n°3-2019

relative aux modalités d'indemnisation des membres de la Chambre d'agriculture du Jura

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session d'Installation à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019, siégeant et délibérant selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

VU l'article D 511-85 du code rural et de la pêche maritime concernant l'ensemble des modalités d'indemnisation des membres élus et associés d'une chambre départementale d'agriculture

DECIDE d'adopter les modalités de remboursement des frais de déplacement (kilomètres, repas, découchers ...) suivantes :

Les valeurs utilisées pour l'indemnisation des frais de déplacement sont les valeurs adoptées par la commission régionale paritaire en vigueur à la date du déplacement dans les conditions fixées.

Les frais accessoires au déplacement non régis par la commission régionale paritaire (train, avion, bus, métro, taxi, péage, parking, etc...) sont remboursés au frais réel et sur justificatif.

A titre d'information, les remboursements commission régionale paritaire au 28/02/2019 sont les suivants :

Barème des indemnités kilométriques

Catégories	0 / 14 000	14 000 / 25 000
	25 000 / 35 000 km	> 35 000 km
4 cv et moins	0,38 €	0,23 €
5 cv	0,44 €	0,25 €
6 cv et plus	0,48 €	0,28 €

Barème des indemnités « de déplacement »

Les valeurs utilisées pour les frais de repas et de découchers sont remboursées forfaitairement dans la limite des valeurs suivantes (barème fiscal)

Remboursements forfaitaires	Repas	Découchers
Département	17,08 €	43,98 €
Région et hors région	18,40 €	48,90 €
Paris	18,40 €	65,80 €

En cas de dépassement, des remboursements aux frais réels peuvent être assurés, sur justificatifs et dans la limite du barème adopté par la commission régionale paritaire

Plafonds de remboursements aux frais réels	Repas	Découchers
Département	24,01 €	55,85 €
Région et hors région	26,48 €	68,89 €
Paris	31,97 €	86,77 €

DECIDE l'indemnité forfaitaire représentative du temps passé suivante :
Vu l'arrêté du 15 avril 1999 relatif aux indemnités forfaitaires versées à leurs membres par les chambres d'agriculture et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, en application des articles D 511-85 et D 513-29 du code rural et de la pêche maritime

Rappel des règles en vigueur

- Indemnité maximale par jour : 18 points d'indice (c'est à dire 6,284 € (valeur du point au 28-02-2019) x 18 = 113,12 €)
- Toutefois, les membres élus des collèges salariés et les salariés désignés comme membres associés ne peuvent percevoir ces indemnités que s'ils exercent leur mandat en dehors des horaires de travail
- Pas de droit à indemnité si la vacation est inférieure ou égale à 1 heure
- Droit à une demi-Indemnité si la vacation est inférieure ou égale à 4 heures
- Plafond fixé à 10 indemnités forfaitaires représentatives de temps passé/membre/mois

L'indemnité forfaitaire représentative du temps passé qui sera versée aux membres de la chambre départementale d'agriculture du Jura pour l'exercice de leur mandat à compter de ce jour, 28 février 2019, est fixée à **18 points d'indice par jour**.

DECIDE les indemnités forfaitaires de frais de mandat suivantes :
Vu l'arrêté du 15 avril 1999 relatif aux indemnités forfaitaires versées à leurs membres par les chambres d'agriculture et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, en application des articles D 511-85 et D 513-29 du code rural et de la pêche maritime

Et vu tout particulièrement les dispositions de l'article 6 de l'arrêté Interministériel précité qui dispose :

« Une chambre d'agriculture, sur proposition de son président, peut décider que tout ou partie de l'indemnité forfaitaire de frais de mandat est dévolue à un ou plusieurs des membres du bureau. Dans les cas où l'indemnité est partagée entre plusieurs bénéficiaires, le montant maximum global de l'indemnité forfaitaire de frais de mandat ne peut dépasser 150% du plafond fixé pour la chambre considérée par l'article 4 ou l'article 5 ci-dessus. En outre, aucun des bénéficiaires ne peut percevoir une indemnité supérieure au montant maximum dont aurait pu bénéficier le président »

- **Indemnité forfaitaire de frais de mandat du président**

L'indemnité forfaitaire de frais de mandat qui sera versée au président de la Chambre départementale d'agriculture du Jura à compter de ce jour, 28 février 2019, est fixée à **350 points d'indice par mois**.

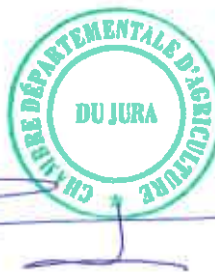
- **Indemnité forfaitaire de frais de mandat du premier vice-président**

L'indemnité forfaitaire de frais de mandat qui sera versée au premier vice-président de la Chambre départementale d'agriculture du Jura à compter de ce jour, 28 février 2019, est fixée à **175 points d'indice par mois**.

Fait à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019

Le président,

François Lavrut.



Jeudi 28 février 2019

Nombre de présents	:	29
Pour	:	27
Contre	:	-
Abstention	:	2



Session du jeudi 28 février 2019

Délibération session n°4-2019 relative à la délégation de la session au bureau en matière budgétaire

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session d'Installation à Lons le Saunier, le 28 février 2019, délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur

VU l'article D 511-76 du code rural et de la pêche maritime, créé par décret n°2011-596 du 25 mai 2011 - art. 2

DECIDE de donner pouvoir au bureau de se prononcer en son lieu et place sur toute modification du budget général proposée par le président, pendant l'intervalle des sessions.

Les décisions de modification du budget général, prises par le bureau en lieu et place de la session, seront présentées lors de la session plénière suivante.

Cette délégation de pouvoirs sera mentionnée dans chaque décision de modification qui sera soumise à l'approbation du préfet.

Vu et approuvé.

Fait à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019

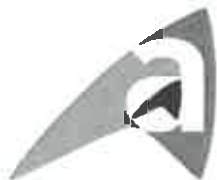
Le président,

François Lavrut.



jeudi 28 février 2019

Nombre de présents	: 29
Pour	: 27
Contre	: -
Abstention	: 2



Session du jeudi 28 février 2019

Délibération session n°5-2019

relative aux délégations de la session au bureau

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session d'installation à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019, siégeant et délibérant selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

VU les articles D 511-54-1, D511 -64 et D 511-69 alinéa 1 du code rural et de la pêche maritime, articles créés par décret n° 2011-596 du 25 mai 2011 – art. 2

CONSIDERANT la nécessité de doter le bureau du pouvoir de prendre, dans les délais appropriés, les dispositions et décisions qu'exige la vie de la Chambre d'agriculture du Jura

DECIDE de déléguer au bureau les attributions suivantes :

- Constitution de tous les services et institution de toutes les fonctions que la Chambre d'agriculture du Jura juge nécessaire à son fonctionnement
- Les règles générales d'organisation et de fonctionnement des services de l'établissement
- La passation des contrats, conventions et marchés d'un montant supérieur à 25 000 euros hors taxes (compétence du président en deçà) et inférieur à 221 000 euros hors taxes (compétence conservée par la session au-delà)
- Les modalités de tarification des prestations et services rendus par l'établissement
- Les subventions
- L'acquisition, l'aliénation ou l'échange de biens Immobiliers, les baux et locations d'immeubles d'une durée supérieure à neuf ans (compétence du président en deçà)
- L'acceptation ou le refus de dons et legs
- Les actions en justice à intenter au nom de l'établissement et les transactions
- Les modalités de remboursement des frais de déplacement des membres de la Chambre d'agriculture du Jura

AUTORISE le président à créer, le cas échéant, les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services.

Vu et approuvé.

Fait à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019

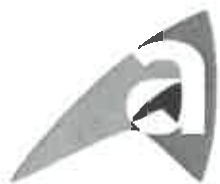
Le président,

François Lavrut.



jeudi 28 février 2019

Nombre de présents	:	29
Pour	:	25
Contre	:	4
Abstention	:	-



Session du jeudi 28 février 2019

Délibération session n°6-2019

relative à la délégation de signature de la session au président pour les marchés publics

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session d'installation à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019, siégeant et délibérant selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

VU l'article D 511-64 du code rural et de la pêche maritime, créé par décret n°2011-596 du 25 mai 2011 – art. 2

DECIDE de donner pouvoir au président de prendre toute décision et de signer toute pièce concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres liés à une recette pour la Chambre d'agriculture dans le cadre de marchés publics auxquels la Chambre d'agriculture serait amenée à candidater et/ou retenue.

Vu et approuvé.

Fait à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019

Le président,

François Lavrut.



jeudi 28 février 2019

Nombre de présents	: 29
Pour	: 29
Contre	: -
Abstention	: -



Session d'installation du jeudi 28 février 2019

Délibération session n°7-2019 relative au remboursement des frais de déplacements des salariés

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session d'installation à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019, siégeant et délibérant selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur

VU l'article 9 alinéa III du statut du personnel administratif des Chambres d'agriculture

VU l'article XIII de la convention d'entreprise de la Chambre d'agriculture du Jura

CONSIDERANT la nécessité de répondre aux demandes de la Cour des comptes en matière de justificatifs, dans le cadre du remboursement des frais de déplacements

DECIDE

- de rembourser à ses salariés leurs frais déplacements et de séjours sur la base du barème adopté en commission régionale paritaire

- de prendre en charge les frais accessoires à leurs frais de déplacements, tels que les billets de train, tickets de métro, frais de parking, etc..., sur la base des frais réels avec production des pièces justificatives

Fait à Lons le Saunier, le jeudi 28 février 2019

Le président,
François Lavrut.



jeudi 28 février 2019

Nombre de présents :	29
Pour :	29
Contre :	-
Abstention :	-